



MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT RURAL

Projet de Développement des Zones Arides du Mali et Semi-Arides (PDAZAM)

**PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES
(PMPP)**

RAPPORT PROVISOIRE-VERSION 2

Septembre 2022

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES ACRONYMES ET DES SIGLES.....	3
I. Contexte et justification	4
1.1 Objectif du projet	6
1.2 Zones d'intervention du projet	6
1.3 Bénéficiaires	7
1.4 Composantes du Projet.....	8
1.5 Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP)	12
II. Exigences Règlementaires Nationales Applicables	13
III. Exigences de la NES	14
3.1. Considérations générales	14
3.2. Principales exigences de la NES 10	14
IV. Résumé des activités antérieures de mobilisation des parties prenantes	15
4.1. Résumé des activités déjà engagées.....	15
4.2. Information et sensibilisation sur le projet et ses risques et impacts potentiels	24
4.3. Consultation et participation des parties prenantes.....	29
V. Identification et analyse des parties prenantes	31
5.3. Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables.....	37
5.4. Synthèse des besoins des parties prenantes au projet	38
VI. Programme de mobilisation des parties prenantes	43
6.1. Objectifs et calendrier du programme de mobilisation des parties prenantes	43
6.2. Stratégie proposée pour la mobilisation	44
6.3. Stratégie pour les consultations	52
6.4. Stratégie pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables	54
6.5. Calendriers.....	56
6.6. Examen des commentaires	58
6.7. Phases ultérieures du projet.....	58
VII. Ressources et responsabilités pour mettre en œuvre les activités de mobilisation des parties prenantes.....	59
7.1. Ressources	59
7.2. Fonctions de gestion et responsabilités.....	60
7.3. Mécanisme de gestion des plaintes (pour les plaintes non liées à la VBG/EAS/HS) ..	61
7.4. Manuel de gestion et traitement des plaintes liées aux Exploitations et Abus Sexuels et Harcèlements sexuels	64
VIII. Suivi et Établissement de rapports.....	66
8.1. Participation des différents acteurs concernés aux activités de suivi	66
8.2. Rapports aux groupes de parties prenantes	66
CONCLUSION.....	66
ANNEXES.....	68
Annexe 01 : Formulaire de signalement des cas d'exploitation et abus sexuel et harcèlement Sexuel.....	69
Annexe 02 : Listes de présence, PV de consultation publique et quelques images	71
Photos des rencontres.....	80

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES ACRONYMES ET DES SIGLES

SIGLES/ACRONYME S/ABREVIATIONS	DEVELOPPEMENT
AEDD	Agence de l'Environnement et du Développement Durable
ANICT	Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales
BM	Banque Mondiale
CAFO	Coordination des Associations et ONG Féminines
CDF	Code Domanial et Foncier
COVID-	Corona Virus Disease-
CPR	Cadre de Politique de Réinstallation
CRA	Chambres Régionales d'Agriculture
CREDD	Cadre Stratégique pour la Relance Économique et le Développement Durable
CV	Chaîne de valeur
CVGP	Comité Villageois de Gestion des Plaintes
DNACPN	Direction Nationale de l'Assainissement, et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances
DNAT	Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire
DNDC	Direction Nationale des Domaines et du Cadastre
DNEF	Direction Nationale des Eaux et forêts
DNPC	Direction Nationale du Patrimoine Culturel
DRACPN	Direction Régionale de l'Assainissement, et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances
EAS/HS/VBG	Exploitation et Abus Sexuel/ Harcèlement Sexuel/Violence Basée sur le Genre
EIES	Études d'Impact Environnemental et Social
PDAZAM	Projet De Résilience et de Restauration des Paysages
GDT	Gestion Durable des Terres
GRN	Gestion des ressources naturelles
IEC	Information Éducation et Communication
LOA	Loi d'Orientation Agricole
MEADD	Ministère de l'environnement, de l'assainissement et du développement durable
NES	Normes Environnementales et Sociales
ODHD	Observatoire du Développement Humain Durable
ONG	Organisme Non Gouvernementale
PACR	Projet d'Appui aux Communautés Rurales
PAP	Personne Affectée par le Projet
PAR	Plan d'Action de la Réinstallation
PASAOP	Programme d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations Paysannes
PDESC	Plan de Développement Économique et Social Communautaire
PNIP	Programme National d'Irrigation de Proximité
PNIR	Programme National d'Infrastructures Rurales
PSDR	Plan Stratégique de Développement Régional
PV	Procès-Verbal
RECOTRADE	Réseau des Communicateurs Traditionnels
RMM	Revenu Moyen Mensuel
TDR	Termes de Références
UGP	Unité de Gestion du Projet
ZIP	Zone d'intervention du projet

I. Contexte et justification

La République du Mali a obtenu du groupe de la Banque Mondiale (IDA), le financement du Projet de Développement des Zones Arides et Semi-Arides (PDAZAM) du Mali. Ce projet qui est initié par le Ministère de l'Agriculture, s'inscrit dans le cadre de la vision stratégique du développement rural et agricole au Mali définie dans la Loi d'Orientation Agricole (LOA), la Politique de Développement Agricole (PDA) et le Plan National d'Investissement Agricole (PNISA-). Il s'appuie aussi, dans sa conception, sur la Politique Nationale de Protection Sociale qui envisage, entre autres, la création du socle d'une protection sociale généralisée en République du Mali.

Les zones arides et semi-arides au Mali sont caractérisées par la prédominance d'un climat chaud et sec, une alternance annuelle d'une longue saison sèche d'octobre à juin et d'une courte saison pluvieuse de juillet à septembre avec une pluviométrie globalement faible (variant de 200 mm à 600mm). C'est la zone de la bande sahélienne où, depuis plusieurs décennies, l'accélération des changements climatiques a conduit à l'apparition de phénomènes extrêmes (grande chaleur, sécheresses récurrentes, vents violents, inondations, etc.). Cette évolution a eu comme conséquences des conditions de vie très rudes pour les populations et un niveau d'insécurité alimentaire et nutritionnelle très élevé, d'une part, et d'autre part, l'amplification du phénomène de l'émigration des populations (en particulier les bras valides) à la recherche de conditions de vie meilleures.

Dans ces zones, au-delà des chocs climatiques, il est relevé l'insuffisance d'interventions de l'État et de ses partenaires dans le secteur du développement rural. Ceci est surtout marqué par l'insuffisance et la faible capacité d'intervention des structures d'encadrement du monde rural. Ainsi, au niveau des indicateurs de production et de productivité, il est établi que les zones arides et semi-arides du Mali se caractérisent par une stagnation, voire une tendance à la baisse des rendements des cultures pratiquées, notamment le mil et le sorgho (cultures à faible valeur ajoutée, destinées essentiellement à l'autoconsommation). Les rendements varient considérablement d'un exploitant agricole à un autre dans les zones arides. Dans une certaine mesure, la grande variation des rendements des cultures entre les exploitants agricoles est le reflet de variation agro écologiques telles que les problèmes de sols. Cela traduit également une répartition inégale de la maîtrise des méthodes d'exploitation agricole et donc un potentiel de gains que les agriculteurs pourraient réaliser grâce à la vulgarisation agricole et à l'adoption des technologies.

La zone aride est un véritable couloir d'échanges par lequel transitent les céréales du sud vers la région septentrionale déficitaire en denrées alimentaires et le cheptel vif en direction du sud. Le seul revenu de l'agriculture ne permet pas aux populations de survivre en raison non seulement l'insuffisance de la pluviométrie, mais aussi le faible niveau de productivité de différentes technologies utilisées dans la zone.

Parmi les facteurs susceptibles de stimuler la production et la productivité agricole dans la bande sahélienne et atténuer les déficits dans la zone aride, on peut citer, entre autres (i) la maîtrise de l'eau agricole, (ii) la subvention des intrants et du matériel agricole est une opportunité pour la zone aride, (iii) l'utilisation des semences améliorées, (iv) la vulgarisation et le recours aux pesticides et l'accès au marché, (v) l'élargissement de l'accès aux technologies et aux services d'appui/conseil, (vi) la promotion de méthodes agricoles contribuant à atténuer les risques

climatiques, (vii) l'investissement dans les infrastructures de transport et la réorganisation des dépenses publiques.

Nonobstant ces constats globaux, il ressort de l'analyse de la situation de la bande sahélienne que ces zones offrent plusieurs opportunités d'investissements dans le secteur Agricole, notamment la disponibilité de ressources en eau et terres agricoles, de pâturages et d'un cheptel très important. Dans cette zone, il existe un important potentiel inexploité pour accroître les revenus agricoles à court terme et offrir aux familles le choix entre continuer à cultiver la terre ou émigrer.

C'est dans ce contexte et qu'à la suite de l'analyse des résultats favorables d'une série d'études techniques et socio-économiques menées sur la bande sahélienne que la Banque mondiale a répondu favorablement à une requête adressée à elle par le Gouvernement en vue du financement du PDAZAM.

Au regard de la nature, des caractéristiques et de l'envergure des travaux envisagés dans le cadre de l'exécution du Projet, le PDAZAM pourrait générer des impacts environnementaux et sociaux négatifs et de ce fait a été classé en catégorie B selon les critères de catégorisation des risques environnementaux et sociaux de la Banque mondiale. Les politiques opérationnelles de sauvegarde sociales et environnementales suivantes ont été déclenchées : (i) PO 4.01 . « Evaluation Environnementale et Sociale » et (ii) PO 4.12 . « Acquisition de terres et Réinstallation Involontaire ».

Par conséquent, les instruments de sauvegardes suivants ont été élaborés :

- Un manuel des Gestion des Plaintes (MGP) ;
- Un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) ;
- Un Cadre de Politique de Réinstallation des populations (CPRP) ;
- Un Plan de Gestion Intégrée des Pestes et Pesticides (PGIPP).

Le PDAZAM bénéficie de la part de la Banque mondiale d'un financement Additionnel (FA) en vue d'améliorer la résilience par les canaux des filets sociaux et micro-projets tout en contribuant à une productivité agricole accrue avec des infrastructures de production (Périmètre maraîcher, Bas-fond et Mares) et de commercialisation (Magasin de Stockage, Banque de céréales, Boutique d'intrants et Marché rural). Il n'y aura pas de nouvelles activités, mais le nivellement du budget pour une meilleure mise en œuvre des activités. Certaines activités actualisées sur ce financement additionnel pourraient avoir des impacts négatifs sociaux en termes de besoins d'acquisition de terres et donc de réinstallation et exiger l'application des Normes Environnementales et Sociales (NES). C'est ce qui justifie l'actualisation du Cadre de Politique de Réinstallation des populations (CPRP) et l'élaboration du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP).

Le financement initial a été approuvé sous les Politiques Opérationnelles mais celui additionnel intervient dans le contexte du Cadre Environnemental et Social (CES). Les instruments à élaborer le seront donc conformément aux NES suivantes de ce CES :

INSTRUMENTS A ELABORER

Norme Environnementale et Sociale n° 01	Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux
Normes Environnementale et Sociale n° 02	Emploi et conditions de travail
Norme Environnementale et Sociale n° 03	Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution
Normes Environnementale et Sociale n° 04	Santé et sécurité des populations
Norme Environnementale et Sociale n° 05	Acquisition des terres, restrictions à l'utilisation des terres et réinstallation forcée
Norme Environnementale et Sociale n° 06	Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques
Norme Environnementale et Sociale n° 08	Patrimoine culturel
Norme Environnementale et Sociale n° 10	Mobilisation des parties prenantes et information.

Cette étude porte sur l'élaboration du PMPP¹ et sera réalisée conformément aux exigences du Cadre environnemental et social (CES) et des Normes Environnementales et Sociales (NES) de la Banque mondiale, notamment la NES 10.

1.1 Objectif du projet

L'objectif de développement du Projet (ODP), qui reste inchangé même en présence du Financement Additionnel, vise à « Améliorer la productivité agricole et renforcer la résilience des petits producteurs et des ménages ruraux dans les zones arides ciblées. »

1.2 Zones d'intervention du projet

La zone d'intervention du PDAZAM s'étend sur les Régions de Kayes, Koulikoro, Ségou et Mopti, suivant l'ancien découpage administratif du territoire national. Dans ces quatre régions, douze cercles sont concernés à savoir : Kayes (cercles de Nioro du Sahel, Yélimané et Diéma), Koulikoro (cercles de Nara, Kolokani et Kati), Ségou (cercles de Niono et Ségou), Mopti (cercles de Bandiagara, Douentza, Ténenkou et Youwarou).

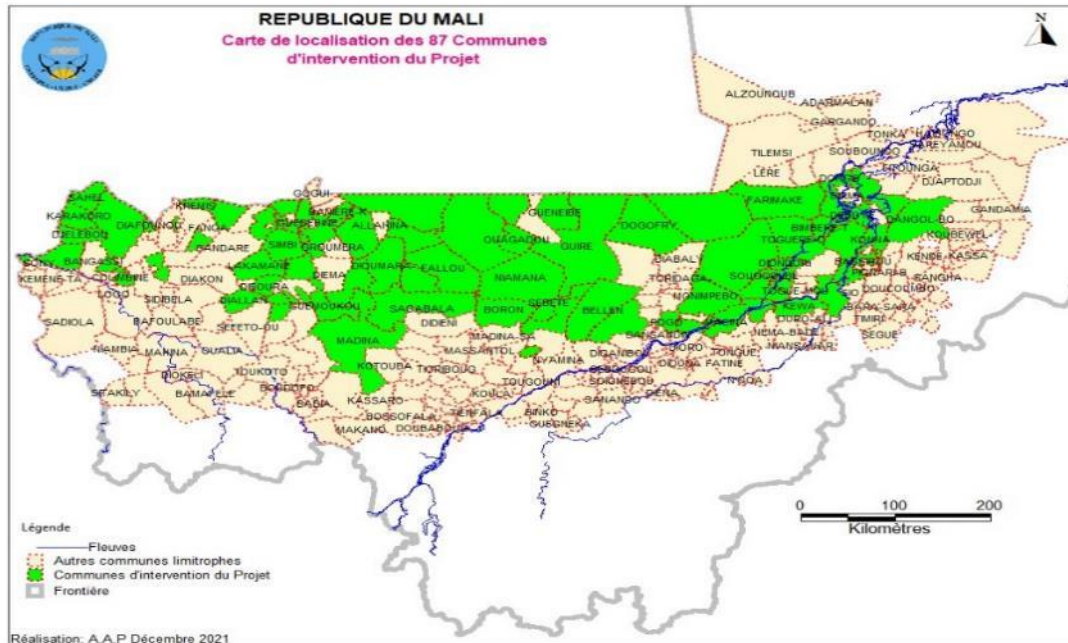
Tableau 1 : Zones d'intervention du PDAZAM

Régions	Cercles retenus par région			
Kayes	Diéma	Nioro du Sahel	Yelimane	
Koulikoro	Kati	Kolokani	Nara	
Ségou	Ségou	Niono		
Mopti	Badiagara	Ténenkou	Youwarou	Douentza

Source : PREEFN, 2021.

¹ Ce PMPP est élaboré par Klessigué Robert Dembéle, MS
Consultant Spécialiste du Développement Social, sous contrat avec le PDAZAM
Tel 00223 79 11 77 25

Carte 1 : Zone d'intervention du PRRP (87 Communes dans les Régions de Kayes, Koulikoro, Ségou et Mopti)



Source : PAD-PRRP, 2021.

1.3 Bénéficiaires

Les bénéficiaires directs du Projet comprennent : (a) Au niveau des ménages: i) les agriculteurs et groupements d'agriculteurs pouvant avoir un impact en termes d'augmentation de la production alimentaire régionale; et (ii) les ménages pauvres et vulnérables qui sont généralement exclus des opportunités d'améliorer la productivité et la résilience; ne bénéficiant pas des interventions au niveau local pour stimuler la production agricole, mais qui vont bénéficier des transferts monétaires directs (TMD), des transferts monétaires productifs (TMP) de ce projet pour les intrants / équipements et des projets d'investissement productif (PIP); et (b) Les grandes Communautés et villages où les investissements dans les infrastructures rurales compléteront les investissements productifs soutenus par le projet au niveau groupe.

Les autres bénéficiaires du projet comprennent les institutions qui bénéficieront des activités de renforcement institutionnel nécessaires pour soutenir les initiatives à long terme visant à améliorer la productivité du secteur agricole et la résilience des ménages.

Tableau 02 : Les Communes, leur statut de vulnérabilité² et leur population dans les ZIP du PRRP

	Nombre de Communes	Population
KAYES	39	756200
Non Pauvre	2	27222
Pauvre	21	448475
Presque Pauvre	1	18660
Très Pauvre	15	261843
KOULIKORO	14	407179
Pauvre	4	121714
Presque Pauvre	2	57205
Très Pauvre	8	228260
MOPTI	25	843617
Non Pauvre	5	223692
Pauvre	4	158042
Presque Pauvre	6	194536
Très Pauvre	10	267347
SÉGOU	9	288219
Non Pauvre	2	75987
Pauvre	4	106071
Presque Pauvre	1	48307
Très Pauvre	2	57854
Total général	87	2295215

Source : le profil de pauvreté des 703 Communes du Mali, ODHD , édition 2018.

1.4 Composantes du Projet

Le Projet est structuré en trois grandes composantes que sont : (a) appui à l'amélioration de la productivité et de la résilience des populations bénéficiaires ; (b) développement des infrastructures communautaires ; et (c) appui institutionnel, gestion des crises, et gestion du projet.

- ❖ **Composante 01 Appui à l'amélioration de la productivité et de la résilience des populations bénéficiaires** : L'objectif de cette composante est de renforcer la productivité agricole et la résilience des populations vulnérables ciblées. Elle se décline en trois sous composantes : (i) extension du registre social et identification des ménages bénéficiaires ; (ii) appui aux ménages vulnérables et aux petites exploitations agricoles ; et (iii) appui à la promotion des filières émergentes.

² La source est le rapport de l'ODHD sur le profil de pauvreté de 703 communes du Mali, édition 2018. Les critères d'évaluation ont été : la démographie, enclavement interne et externe des Communes, accessibilité des populations aux services sociaux de base, et mobilisation et financement des activités.

- ✓ **Sous-composante Extension du Registre Social 1.1:** Elle vise essentiellement à enregistrer environ, ménages bénéficiaires dans, au moins, communes des cercles ciblées dans le registre social unifié (RSU) d’ici à l’horizon, étant donné l’insuffisance d’enregistrement des populations vulnérables des zones d’intervention du projet dans le RSU. Ceci constituera la base pour la sélection définitive des ménages éligibles aux transferts monétaires directs, des ménages bénéficiaires des activités génératrices de revenus et des jeunes et adultes éligibles aux travaux à haute intensité de main d’œuvre. La mécanique d’enregistrement de ménages dans le RSU est une activité bien maîtrisée par l’Unité Technique de Gestion des Filets Sociaux (UTGFS) qui assurera la gestion technique en collaboration avec le MSAH et les structures déconcentrées concernées et l’Unité de Gestion du Projet (UGP) du PDAZAM. Les principales activités à mener portent sur (i) des ateliers de sensibilisation et mobilisation ; (ii) les formations (formation de formateurs, recyclage des membres de comités communaux villageois existants) ; (iii) l’achat de petits outils de travail (tablettes, puces de téléphones, fiches de collecte, fournitures de bureau, matériels didactiques, etc.) ; (iv) la collecte et le traitement des données ; et (iv) la production des cartes de bénéficiaires.

- ✓ **Sous-composante 1.2 : Transferts d’argents directs et productifs.** Elle apporte un appui aux ménages vulnérables et aux petits exploitants pratiquant les céréales sèches, assurera des transferts³ monétaires directs réguliers et prévisibles à des ménages pauvres et vulnérables éligibles pendant la durée de temps convenue. Elle financera les mesures d’accompagnement pour maximiser l’impact des transferts monétaires sur les bénéficiaires et éviter une transmission intergénérationnelle de la pauvreté à travers des séances de sensibilisation. Elle financera également des activités d’amélioration de la résilience et de productivité agricole dans les filières existantes à travers des micro-projets et des Activités Génératrices de Revenus (AGR) sous forme de subvention⁴. La priorité sera accordée aux ménages pauvres et vulnérables éligibles au programme de transfert qui peuvent se regrouper au sein des sociétés coopératives, des associations des femmes ou des jeunes pour bénéficier de ces micro-projets et/ou AGR. Les ménages non bénéficiaires des transferts seront aussi éligibles aux subventions pour les micro-projets et AGR. Le montant maximal de la subvention ne devra pas dépasser 10 millions de F CFA. En outre la sous-composante financera (i) le renforcement des capacités des bénéficiaires des AGR et micro-projets ; (ii) l’appui au montage des dossiers des AGR et micro-projets ; et (iii) le suivi et évaluation des activités.

- ✓ **Sous-composante 1.3 : Promotion des nouvelles chaînes de valeur des cultures à forte valeur ajoutée.** Elle appuie à la promotion des filières émergentes, vise à assurer la diversification agricole dans la zone d’intervention en supportant la promotion des filières porteuses et émergentes, telles que la gomme arabique et le

³ Les transferts ont pour but d’améliorer le bien-être des pauvres à travers une amélioration de leur sécurité alimentaire et d’augmenter leurs revenus permettant d’investir dans le capital humain de leurs enfants.

⁴ Un montant maximum de 250.000 FCFA est envisagé pour le démarrage d’une activité par le ménage bénéficiaire de transferts.

sésame. Il s'agira essentiellement de financer des plans d'affaires sur la base de demande des promoteurs pour lever des contraintes identifiées le long des chaînes de valeur ciblées. Les principaux bénéficiaires sont : (i) les sociétés coopératives, les faitières des filières ; (ii) les associations ; (iii) les mutuelles sociales ; (iv) les autres groupements ; et (v) les individus. Une contribution en numéraire de 10% sera requise. Le montant maximal de la subvention ne devra pas dépasser 10 millions de F CFA. Les principales activités portent sur : (i) des études de filières ; (ii) le renforcement des capacités des promoteurs ; (iii) le financement du montage des plans d'affaires ; (iv) l'octroi des subventions ; et (v) le suivi et évaluation. En ce qui concerne les transferts directs aux ménages vulnérables, ils se feront par le mécanisme mis en place par le Projet Filets Sociaux Jigiséméjiri au niveau des Communes, tandis que les micro-projets, les AGR, et les plans d'affaire seront mis en œuvre et financés directement par l'UGP avec un mécanisme simple et approprié qui sera détaillé dans le Manuel d'Exécution du Projet (MEP).

- ❖ **Composante 02 Infrastructures productives à l'échelle communautaire :** Cette composante apportera un soutien pour améliorer le contexte environnemental, physique et socio-économique de l'agriculture en milieu semi-aride à travers le développement d'infrastructures qui vont créer des synergies avec les activités d'optimisation de productivité sous la composante. En partie et dans les cas où la solution est optimale les programmes de Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (THIMO), (ciblant les personnes vulnérables) faciliteront la construction d'infrastructures communautaires. Les sous-composantes se composent comme suit :
 - ✓ **Sous composante 2.1 : La sélection et préparation (études) des investissements.** Elle est composée de (i) la dissémination de l'information et sensibilisation des populations bénéficiaires et des principaux acteurs impliqués dans l'exécution du Projet; (ii) l'identification, la sélection et la validation des sous-projets; (iii) soutien à la formulation des plans régionaux et locaux d'adaptation aux changements climatique et au financement de travaux de priorité immédiate; (iv) la préparation après validation comme priorité, de l'étude d'aménagement de la mise en valeur de la *Vallée du Serpent*.
 - ✓ **Sous composante 2.2 : Les investissements dans les infrastructures de production.** Elle permettra de réaliser des infrastructures et équipements collectifs de production en synergie avec les investissements qui sont exécutés sous la Composante dans la zone du projet. Ces interventions se composeront de la préparation et exécution de travaux de (i) petits périmètres maraichers en fonction de la disponibilité d'eau ; (ii) d'aménagements de bas-fonds composés de rétentions d'eau pour l'irrigation ; d'aménagement de mares avec des clôtures de périmètres et auxiliaires pour abreuver le bétail ; (iii) des aménagements versants pour réhabiliter/améliorer des terrains dégradés ; (iv) la mise en défense/régénération naturelles de terrains dégradés. Ces interventions seront soutenues à travers (i) des champs-écoles et de démonstration pour aider les communautés à comprendre et s'approprier les nouvelles technologies et (ii) des infrastructures introduites et soutenues à travers des conventions avec les bénéficiaires ou de contrats avec des opérateurs pour assurer le maintien des structures introduites sous cette sous-composante.

- ✓ **Sous-composante 23 : Investissements dans les infrastructures de commercialisation.** Elle permettra d'améliorer l'accès au marché pour les ménages bénéficiaires du projet (achat des intrants et vente du surplus de production). Il s'agira d'infrastructures communautaires tenues ou gérées sous des arrangements avec des opérateurs privés dans la mesure du possible. Les investissements seront composés de la préparation de la réalisation des travaux pour la construction de: (i) de magasins de stockage pour mieux préserver la production agricole; (ii) de banques de céréales pour réduire la vulnérabilité des communautés à l'insuffisance alimentaire; (iii) des boutiques d'intrants agricoles pour améliorer l'accès des ménages aux semences et produits phytosanitaires certifiés; (iv) de marchés ruraux pour faciliter l'échange commercial entre acheteurs et producteurs dans des conditions sanitaires minimales .

- ❖ **Composante 03 Appui institutionnel, gestion de crise, et coordination du projet :** Cette composante comprend toutes les activités relatives au renforcement institutionnel nécessaire pour (i) la mise en œuvre du projet, (ii) les institutions et parties prenantes du projet, (iii) et soutenir des priorités de politique agricole en ligne avec l'objectif de développement du projet. Elle renforcera également la capacité du MDR et du MSAH à prévenir, gérer et agir face aux crises et désastres naturels ou sécuritaires qui frappent le secteur agricole dans les zones arides.

- ✓ **Sous-composante 3.1 Création des capacités pour la planification et la mise en œuvre de politiques agricoles fondées sur les données probantes dans les zones arides.** Son action se concentre sur l'amélioration des capacités des services qui soutiennent la production agricole. Les investissements comprendront : (a) des cours de perfectionnement pour les employés des différentes institutions et services du Ministère de tutelle ; (b) de l'acquisition d'équipements et de technologie pour améliorer les systèmes de statistiques, de développement d'études pour la réorientation des politiques agricoles.

- ✓ **Sous-composante Gestion et prévention des crises 3.2 :** Elle comprend le développement et l'opérationnalisation des outils de prévention et de gestion des crises, y compris la création de fora de gestion de crise niveau national et régional (ainsi que la participation aux fora internationaux de gestion des crises en Afrique de l'Ouest et au Sahel), une composante d'intervention en cas d'urgence (CERC) et le développement ou renforcement de mécanismes de surveillance et d'évaluation de la gestion des crises dans le secteur. Des plans d'intervention en cas de crise seront élaborés en vue d'atteindre en priorité les membres les plus vulnérables des communautés touchées (jeunes, femmes, personnes âgées). Dans le cas où une crise est déclarée, et que la somme dédiée à cette activité est insuffisante, le gouvernement pourra demander à la Banque mondiale de réaffecter une partie des fonds du projet pour couvrir certains coûts d'intervention d'urgence.

- ✓ **Sous-composante 3.3 : Coordination du projet.** Le projet sera géré au niveau de l'Agence d'Aménagement des Terres et de Fourniture de l'Eau d'Irrigation (ATI) qui fera appel aux différents services et agences au niveau central et déconcentré ainsi que les autorités locales pour la mise en œuvre du projet selon le principe de faire-faire ou

subsidiarité. Cette sous-composante se concentrera sur tous les aspects de la gestion et de la coordination du projet. Elle soutiendra les réunions du comité de pilotage et fournira des fonds pour la formation et l'équipement (entre autres) pour moderniser les agences et services (matériel informatique et logiciels, mobilier de bureau, véhicules, etc.) au niveau central et régional, ainsi que toutes les activités de l'UGP (gestion des fonds de l'IDA, de passation de marches, S & E, conformité du projet en termes de mesures de sauvegardes). Les activités de cette sous-composante viseront autant que possible à s'assurer que les femmes et les jeunes puissent bénéficier de l'appui du projet.

1.5 Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP)

Le PMPP du PDAZAM permettra d'appréhender l'élaboration et la supervision du projet tout au long de son cycle de vie, ainsi que l'évaluation, la gestion et le suivi des risques et effets environnementaux et sociaux du projet par ses investissements. Les objectifs du PMPP se définissent comme suit :

- établir une approche systématique de mobilisation des parties prenantes qui permettra à l'Unité de Gestion du Projet (UGP) de bien identifier ces dernières et de nouer et maintenir avec elles, en particulier les parties touchées par le projet, une relation constructive;
- évaluer le niveau d'intérêt et d'adhésion des parties prenantes et permettre que leurs opinions soient prises en compte dans la conception du projet et sa performance environnementale et sociale;
- encourager la mobilisation effective de toutes les parties touchées par le projet, y compris les femmes et d'autres groupes présentant des vulnérabilités particulières, pendant toute sa durée de vie sur les questions qui pourraient éventuellement avoir une incidence sur elles et fournir les moyens d'y parvenir;
- s'assurer que les parties prenantes reçoivent en temps voulu et de manière compréhensible, accessible et appropriée l'information relative aux risques et effets environnementaux et sociaux du projet y compris les risques de VBG/EAS/HS, les risques de déclencher ou d'aggraver le travail des enfants, les mesures prises pour atténuer ces risques, et la procédure de porter plainte en cas de leur non-respect;
- doter les parties touchées par le projet de moyens permettant aisément à toutes d'évoquer leurs préoccupations et de porter plainte, et à l'UGP du PDAZAM d'y répondre et de les gérer conformément aux standards convenus.

II. Exigences Règlementaires Nationales Applicables

Les exigences de la législation malienne sur l'information et la consultation publique sont stipulées principalement dans le cadre réglementant l'évaluation de l'impact environnemental et social. Ces exigences sont établies par les textes suivants :

Le Décret N° 2018-0991/P-RM du 31 décembre 2018- relatif à l'étude et à la notice d'impacts environnemental et social dispose que « Une consultation publique ayant pour objectif de recueillir les avis des populations concernées par le projet est présidée par le représentant de l'État du lieu d'implantation du projet et organisée avec le concours des services techniques et du promoteur. Les modalités pratiques de conduite de la consultation publique sont définies par arrêté conjoint des ministres chargés de l'Environnement, de l'Administration et des Collectivités territoriales » (article 23). L'article 24 exige que les procès-verbaux dressés à l'occasion de la consultation publique soient signés de toutes les parties et annexés au Rapport d'Étude d'Impacts Environnemental et Social (REIES).

L'Arrêté interministériel N° 2013-0256/MEA-MATDAT-SG du 29 janvier 2013 fixant les modalités de la consultation publique en matière d'EIES organise la consultation publique en trois principales étapes comme suit :

1^{ère} étape : Elle consiste à prendre contact avec les autorités, à les informer du démarrage de l'étude sur le projet. Cette première étape comporte :

1. La présentation du projet ;
2. L'exposé succinct des impacts potentiels, positifs et négatifs du projet.

Les outils utilisés sont les moyens de communication appropriés (réunions avec autorités, affichage, avis radiodiffusés, crieur public, annonces lors des cérémonies, presse, etc.).

2^{ème} étape : La consultation publique vise à informer les acteurs concernés du démarrage de l'étude et sur les enjeux du projet. Elle consiste à tenir une Assemblée Générale organisée par le représentant de l'État ou le maire de la zone d'implantation. Les participants à cette assemblée devront faire part de leurs préoccupations. Cette étape exécutée au cours de l'étude devra faire l'objet d'une large diffusion à l'aide des moyens de communication appropriés.

3^{ème} étape : Elle consiste à restituer au promoteur les préoccupations des populations concernées, à informer les populations des actions prévues par ce dernier afin d'atténuer ou de compenser les effets néfastes du projet, à présenter les mesures envisagées pour bonifier les impacts positifs, les actions sociales que le promoteur compte entreprendre éventuellement en faveur des populations. Cette étape est effectuée à la fin de l'étude lors d'un atelier de restitution.

III. Exigences de la NES

3.1. Considérations générales

La NES10. « Engagement des parties prenantes et divulgation de l'information » de la Banque mondiale reconnaît l'importance d'une collaboration ouverte et transparente entre l'Emprunteur et les parties prenantes du projet, élément essentiel des bonnes pratiques internationales. La mobilisation effective des parties prenantes peut améliorer la durabilité environnementale et sociale des projets, renforcer l'adhésion aux projets, et contribuer sensiblement à une conception et une mise en œuvre réussies du projet. La mobilisation des parties prenantes est un processus inclusif mené tout au long du cycle de vie du projet. Lorsqu'elle est conçue et mise en œuvre d'une manière appropriée, elle favorise le développement de relations fortes, constructives et ouvertes qui sont importantes pour une bonne gestion des risques et effets environnementaux et sociaux d'un projet. La mobilisation des parties prenantes est plus efficace lorsqu'elle est engagée au début du processus d'élaboration du projet et fait partie intégrante des décisions prises très tôt dans le cycle du projet ainsi que de l'évaluation, de la gestion et du suivi des risques et effets environnementaux et sociaux du projet.⁵

3.2. Principales exigences de la NES 10

La NES 10 s'applique à tous les projets financés par la Banque à travers le Financement dédié aux projets d'investissement :

- L'UGP/PDAZAM devra mener les échanges avec les parties prenantes concernées, comme étant une partie intégrante de l'évaluation environnementale et sociale du projet et de sa mise en œuvre, tel que décrit dans la NES1 ;
- L'UGP/PDAZAM consultera les parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet, en commençant leur mobilisation le plus tôt possible pendant le processus d'élaboration du projet et dans des délais qui permettent des consultations significatives avec les parties prenantes sur la conception du projet ;
- L'UGP/PDAZAM organisera des consultations significatives avec l'ensemble des parties prenantes et leurs fourniront des informations opportunes, pertinentes, compréhensibles et accessibles, et en les consultant d'une manière culturellement appropriée, et libre de toute manipulation, ingérence, contrainte et intimidation ;
- Le processus de participation des parties prenantes impliquera les aspects suivants : (i) l'identification et l'analyse des parties prenantes ; (ii) la planification sur la manière dont la consultation avec les parties prenantes se produira ; (iii) la diffusion de l'information ; (iv) la consultation avec les parties prenantes ; (v) le traitement et la réponse aux plaintes ; et (vi) le retour d'information aux parties prenantes ;
- L'UGP-PDAZAM conservera, et publiera dans le cadre de l'évaluation environnementale et sociale, un dossier documenté et détaillé de la participation des parties prenantes, y compris une description des parties prenantes consultées, un résumé des commentaires reçus et une brève explication de la façon dont les commentaires ont été pris en compte, ou les raisons pour lesquelles ils ne l'ont pas été.

⁵ Note d'orientation à l'intention des emprunteurs, première édition, juin 2018

IV. Résumé des activités antérieures de mobilisation des parties prenantes

À cette étape de la mise en œuvre du PDAZAM, certaines activités de consultation et de participation des parties prenantes sont déjà engagées et d'autres seront planifiées.

4.1. Résumé des activités déjà engagées

Création d'un Comité National de Pilotage

Le PDAZAM est doté d'un Comité National de Pilotage qui est présidé par le Ministre du Développement Rural ou son représentant. Il est composé de :

- Un (01) représentant du Ministre chargé de l'Economie et des Finances ;
- Un (01) représentant du Ministre chargé de la Santé et du Développement Social ;
- Un (01) représentant du Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation ;
- Un (01) représentant du Ministre chargé de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable ;
- Un (01) représentant du Ministre chargé des Mines, de l'Énergie et de l'Eau ;
- Un (01) représentant du Ministre chargé des Transports et des Infrastructures ;
- Un (01) représentant de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali ;
- Un (01) représentant du Commissariat à la Sécurité Alimentaire ;
- Les représentants des conseils régionaux de Kayes, Koulikoro, Ségou et Mopti.

La liste nominative des membres du comité National de Pilotage est fixée par décision du Ministre chargé du Développement Rural. Le Comité National de Pilotage peut faire appel à toute personne dont la compétence est nécessaire. Le Comité National de Pilotage assure la supervision du projet.

A ce titre, il est chargé de :

- définir les orientations stratégiques du Projet ;
- valider toute modification ou de mise à jour du manuel d'exécution du Projet ;
- superviser la mise en œuvre du Projet ;
- approuver les programmes de travail et de budgets annuels (PTBA) ;
- approuver les rapports d'activités ;
- examiner les rapports d'audit externe du Projet ;
- veiller au respect des engagements des différentes parties relatives à l'exécution technique et financière du Projet.

Le Comité National de Pilotage se réunit en session ordinaire une fois par an sur convocation de son Président. Il peut se réunir en session extraordinaire chaque fois qu'il y a besoin sur convocation de son Président. Le secrétariat du Comité de Pilotage est assuré par l'Unité de Gestion du PDAZAM. Ledit comité s'est réuni 04 fois du début du projet à nos jours.

Comités régionaux de Coordination

Ils ont pour missions de :

- superviser la mise en œuvre du projet ;
- approuver les programmes de travail et de budgets annuels ;
- approuver les rapports d'activités ;
- veiller au respect des engagements des différentes parties prenantes relative à l'exécution technique et financières.

Chaque comité est composé de :

- Gouvernorat de la Région ;
- Direction Régionale de l'Agriculture ;
- Direction Régionale des Eaux et Forêts ;
- Direction Régionale de l'Assainissement, du Contrôle, des Pollutions et des Nuisances ;
- Direction Régionale du Développement Social et de l'Economie Solidaire ;
- Direction Régionale de l'Hydraulique ;
- Présidence de la Chambre Régionale d'Agriculture ;
- Conseil Régional.

Le comité régional de coordination se réunit en session ordinaire deux fois par an sur convocation de son président qui le gouverneur de la région. Il peut se réunir en session extraordinaire sur convocation de son président. Le comité peut faire appel à toute personne-ressource en cas de besoin. Le Secrétariat du comité est assuré par l'Unité Régionale du PDAZAM.

Du début de la mise en place du comité, différentes sessions ont été tenues :

Comités régionaux d'approbation des micro-projets d'alliances productifs

Ils ont pour mission :

- Analyser et sélectionner des projets d'alliances productifs dans les filières porteuses de la région ;
- Assurer la surveillance et l'évaluation des progrès des sous-projets et les impacts ;
- Aider les alliances entre producteurs et acheteurs à garantir leur succès et leur pérennité.

Chaque comité est composé de :

- La Direction Régionale de l'Agriculture (Président) ;
- La Présidence du Conseil Régional ;
- Présidence de la Chambre Régionale d'Agriculture ;
- Direction Régionale du Développement Social et de l'Economie Solidaire ;
- Direction Régionale du Génie Rural ;
- Direction Régionale des Eaux et Forêts ;
- Direction Régionale de la Production et Industries Animale ;
- Direction Régionale du Commerce et de la Concurrence ;
- Direction Régionale des Industries ;
- Coordination Régionale des ONG ;
- Association des Organisations Professionnelles Paysanne.

Le comité se réunit en session ordinaire, une première fois pour analyse et validation des « **notes succinctes de proposition de microprojets** » et une seconde fois pour approbation des « **microprojets détaillés par le consultant** ». Le comité peut faire appel à toute personne-ressource en cas de besoin. Le Secrétariat est assuré par la Direction Régionale de l'Agriculture



Comité de gestion des plaintes

Un Mécanisme des Gestion des Plaintes (MGP) élaboré et approuvé par les parties prenantes. Il existe et est opérationnel. Du début de son opérationnalisation à nos jours une seule plainte a été enregistrée et les différents chefs de villages ont été contactés pour vérification⁶.

Tableau 03 : Situation des plaintes

Année	2019	2020	2021	2022
Nombre	0	0	0	1

La survenance d'une seule plainte à la date de la préparation du présent PMPP est due au non-fonctionnement d'un forage réalisé par le PDAZAM dans le cadre du programme d'urgence. Ladite plainte a été traitée et close à travers le plan d'action ci-après :

Tableau 04 : Plan d'actions de gestion de la plainte

N°	Actions	Responsable	Date Réception	Date De Clôture	Statut	Commentaires
1	Réception de la plainte	SDS/Comité de Gestion des Plaintes de Guéna	jeudi 10 mars 2022	jeudi 10 mars 2022	100%	
2	Prendre contact avec l'entreprise	SPM/SIR	vendredi 11 mars 2022	vendredi 11 mars 2022	100%	Pour les engagements contractuels
3	Visite de terrain et reunion avec les bénéficiaires	Coordination Ségou/Mopti	vendredi 25 mars 2022	vendredi 25 mars 2022	100%	
4	Clôturer la plainte	Comité de Gestion des Plaintes de Guéna	vendredi 25 mars 2022	vendredi 25 mars 2022	100%	

Pour une meilleure appropriation, l'UGP du PDAZAM a tenu un atelier de validation du Manuel de Gestion des Plaintes avec différentes parties prenantes dont :

- Représentant du Ministère de l'Agriculture ;
- Représentant du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Représentant du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation ;
- Représentant du Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable ;
- Représentant du Ministère de l'Énergie et de l'Eau ;
- Représentant du Ministère des Infrastructures et de l'Équipement ;
- Représentant du Conseil Régional de Koulikoro ;
- Représentant du Conseil Régional de Kayes ;
- Représentant du Conseil Régional de Mopti ;
- Représentant du Conseil Régional de Ségou ;
- Représentants des Conseils de Cercle ;
- Représentant de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM) ;
- Représentant de la Direction Nationale de l'Agriculture (DNA) ;
- Représentant de la Direction Nationale du Génie Rural (DNGR) ;
- Représentant de la Cellule de Planification et de Statistiques du Secteur du Développement Rural (CPS/SDR) ;
- Représentant de l'Institut d'Economie Rurale (IER) ;
- Représentant de l'Agence d'aménagement des Terres et de fourniture de l'eau de d'Irrigation (ATI).

⁶ Données valables jusqu'au 30 Mars 2022

L'objectif général dudit atelier était de soumettre le MGP pour validation avant l'envoi à la Banque Mondiale pour l'ANO. De façon spécifiques l'atelier avait permis de :

- décrire les attributions et responsabilités du personnel en charge de la gestion des plaintes ;
- décrire le déroulement du processus de gestion des plaintes ;
- décrire les délais de traitement à l'intérieur duquel chaque type de plainte doit être réglé ;
- proposer des outils et la fréquence à laquelle les données seront analysées et communiquées à la coordination.

Les contributions des participants s'articulaient autour de :

- prévoir le renforcement des capacités tout impliquant les chefs de village comme personnes-ressources,
- impliquer les services techniques de l'État dans tout le processus ;
- conduire des séances d'information et de sensibilisation des populations incluant les maires des communes concernées avant l'application du manuel ;
- diffuser largement le MGP auprès des acteurs bénéficiaires directs pour une adhésion et une appropriation.

Stratégie opérationnelle en genre et inclusion sociale

Dans le cadre de la mise en œuvre de la sous-composante, l'UGP a élaboré une stratégie genre. L'objectif principal était de procéder à l'élaboration d'une stratégie assortie d'un plan opérationnel du PDAZAM en tenant compte des spécificités de chaque zone d'intervention prioritaire (ZIP).

De façon spécifique, il s'agissait de :

- réaliser des diagnostics sociaux entre les genres dans la zone d'intervention du Projet ;
- évaluer le niveau de prise en compte de l'aspect genre ;
- analyser les enjeux et les défis pour établir un certain équilibre du rapport coûts/bénéfices entre les genres ;
- analyser tous les aspects susceptibles d'impulser la participation impérative des femmes, jeunes et autres couches défavorisées l'exploitation des périmètres aménagés par le projet ;
- conseiller le projet dans la mise en œuvre des politiques opérationnelles de sauvegardes de la Banque Mondiale déclenchées dans le cadre du PDAZAM, en particulier en ce qui concerne la réduction des impacts sociaux négatifs pouvant résulter de déplacements et restrictions d'accès aux ressources naturelles ;
- veiller à l'inclusion des activités féminines dans le PDSEC au niveau des communes des zones d'interventions du projet ;
- évaluer le niveau de pertes économiques pour les femmes et les jeunes lors de la mise en œuvre des actions du projet ;
- analyser des contraintes sociales, culturelles, institutionnelles et organisationnelles rencontrées par les femmes pour accéder aux instances de gouvernance et d'accès aux ressources (prise de décision, crédit, formation, information, usages de terres, marché, emplois formels...) ;
- analyser les opportunités relatives à l'accès et au contrôle des ressources pour les femmes et les jeunes ;
- proposer des plans d'action opérationnels genre par Zone d'Intervention ;
- appuyer la conception et à la mise en place du mécanisme de gestion des plaintes et recours.

En entreprenant ladite consultation, les résultats escomptés étaient les suivants :

- les risques, impacts négatifs et contraintes potentiels en matière d'inclusion sociale et genre ont été identifiés dans le projet et des pistes de solutions pour la mitigation de ces impacts négatifs sont proposées ;
- les avantages et opportunités en matière d'inclusion sociale et genre ont été identifiés dans le projet et des recommandations permettant de bonifier ces impacts positifs potentiels sont formulées ;
- des recommandations spécifiques ont été formulées sur la façon dont l'intégration des femmes, jeunes et des groupes vulnérables peut être améliorée afin d'atteindre les objectifs du projet ;
- une stratégie opérationnelle Genre a été élaborée et des plans d'action Genre et inclusion sociale seront déterminés par ZIP.

Atelier de Formation et de diffusion des outils de sauvegardes

L'UGP du PDAZAM a organisé un atelier de formation et diffusion des instruments de sauvegarde environnementale et sociale du PDAZAM à l'attention de l'équipe de l'UGP et différentes parties prenantes au niveau local. Le guide environnemental qui a été élaboré vise à informer les partenaires sur les référentiels de la Banque Mondiale en lien avec le projet et les dispositions environnementales et sociales du PDAZAM notamment :

- PO/PB 4.01 Évaluation environnementale ;
- PO/PB 4.09 Lutte antiparasitaire ;
- PO/PB 4.11 Ressources culturelles physiques ;
- PO/PB 4.12 Réinstallation involontaire des personnes ;
- PO/PB 4.36 . Forêts ;
- Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) ;
- Cadre Politique de Réinstallation des Populations (CPRP) ;
- Plan de Gestion Intégrée des Pestes et Pesticides (PGIPP) ;
- Mécanisme/Manuel de Gestion des Plaintes.

Par ailleurs, dans le cadre de la préparation du présent PMPP, des séances d'information et de consultation des parties prenantes ont été réalisées dans les Régions de Koulikoro, Ségou, Mopti et Kayes. Celles-ci ont mis un accent tout particulier sur l'implication effective de toutes les parties prenantes, notamment les acteurs au niveau régional et local, mais aussi les organisations professionnelles.

Les listes de présence, PV de rencontres et leurs synthèses annexées peuvent être consultées. Les consultations et réunions tenues dans le cadre des processus de la préparation projet, ont servi à alimenter le PMPP dont la synthèse au niveau local est dans le tableau 1 ci-dessous :

Tableau 05 1: Synthèse des consultations et réunions de la région de Koulikoro

Région Koulikoro		
Point principal discuté	Avis/Questions	Recommandation
Perception générale du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Un bon projet de développement avec une bonne coordination entre le social et l'agricole. 	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître la communication autour du projet - Pérenniser les acquis du projet ; - Mettre à contribution les structures de recherches ; - Impliquer les services techniques pour une meilleure mise en œuvre des infrastructures.
Crainte	<ul style="list-style-type: none"> - La non-réalisation du projet ; - Non-implication des services techniques dans le suivi du projet. - Crainte de la pandémie de La COVID . 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer une synergie d'action entre les différents acteurs intervenant dans la réalisation du projet ; - Renforcer la sensibilisation pour une meilleure mise en valeur.
Transferts monétaires directs et productifs	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des systèmes fiables de gestion. 	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer sur les bases de choix des cibles ; - Suivi rigoureux des systèmes fiables ;
Promotion des nouvelles chaînes de valeur des cultures à forte valeur ajoutée	<ul style="list-style-type: none"> - Recruter et former les jeunes diplômés sur place pour mieux répondre aux appels d'offres ; - Ajouter la pomme de terre, le gombo et la tomate sur les cultures citées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités des bénéficiaires.
Infrastructure de Production (PPM, Mares et Bas-fonds)	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer le suivi rigoureux pour des infrastructures durables ; - Gestion à l'amiable des litiges fonciers ; - Contrôler la qualité des travaux ; - Former les parties prenantes sur les nouvelles techniques agricole avant de procéder à la vulgarisation - Veiller sur la petite agriculture face aux nouvelles technologies agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> - Il faut sécuriser les infrastructures ; - Établir un cahier de charges pour une meilleure exploitation.
Infrastructure de Commercialisation (Marché rural, Magasin de Stockage, Banque de céréale et Boutique d'intrant)	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les organisations paysannes surtout pour la gestion des infrastructures de commercialisation - Détailler le critère de sélection des personnes bénéficiaire ; - Recrutement de la main d'œuvre locale ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une équipe de suivi et évaluation

Source : Consultations publiques du PDAZAM

Tableau 06 2: Synthèse des consultations et réunions de la région de Kayes

Région Kayes		
Point principal discuté	Avis/Questions	Recommandation
Perception générale du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Un bon projet de développement très attendu non seulement par les autorités, mais aussi par les acteurs de la société civile ; - 	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître la communication autour du projet - Pérenniser les acquis du projet ; - Mettre à contribution les structures de recherches ; - Impliquer les services techniques pour une meilleure mise en œuvre des infrastructures.
Crainte	<ul style="list-style-type: none"> - L'exécution totale des activités ; - L'insécurité de plus en plus grandissante. 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer une synergie d'action entre les différents acteurs intervenant dans la réalisation du projet ; - Renforcer la sensibilisation pour une meilleure protection des ressources naturelles.
Transferts monétaires directs et productifs	<ul style="list-style-type: none"> - Étendre le transfert aux activités artisanales ; - Mettre en place des systèmes fiables de gestion. 	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer sur les bases de choix des cibles ; - Suivi rigoureux des systèmes fiables ;
Promotion des nouvelles chaînes de valeur des cultures à forte valeur ajoutée	<ul style="list-style-type: none"> - Recruter et former les jeunes diplômés sur place pour mieux répondre aux appels d'offres - Ajouter la pomme de terre, le gombo et la tomate sur les cultures citées 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités des bénéficiaires.
Infrastructure de Production (PPM, Mares et Bas-fonds)	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer le suivi rigoureux pour des infrastructures durables ; - Gestion à l'amiable des litiges fonciers ; - Contrôler la qualité des travaux ; - Former les parties prenantes sur les nouvelles techniques agricole avant de procéder à la vulgarisation - Veiller sur la petite agriculture face aux nouvelles technologies agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> - Il faut sécuriser les infrastructures ; - Établir un cahier de charges pour une meilleure exploitation.
Infrastructure de Commercialisation (Marché rural, Magasin de Stockage, Banque de céréale et Boutique d'intrant)	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement les bénéficiaires pour mieux rentabiliser ; - Recrutement de la main d'œuvre locale ; - Établir une stratégie de conservations des intrants ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Il faut sécuriser les infrastructures ; - Mettre en place une équipe de suivi et évaluation

Source : Consultations publiques du PDAZAM, 2022.

Tableau 07 3: Synthèse des consultations et réunions de la région de Ségou

Région Ségou		
Point principal discuté	Avis/Questions	Recommandation
Perception générale du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Un bon projet de développement ; - 	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître la communication autour du projet - Pérenniser les acquis du projet ; - Impliquer les services techniques pour une meilleure mise en œuvre des infrastructures.
Crainte	<ul style="list-style-type: none"> - L'insécurité de plus en plus grandissante. - Crainte de la pandémie de La COVID - 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer une synergie d'action entre les différents acteurs intervenant dans la réalisation du projet ; - Renforcer la sensibilisation pour une meilleure protection des ressources naturelles.
Transferts monétaires directs et productifs	<ul style="list-style-type: none"> - Étendre le transfert aux activités artisanales ; - Mettre en place des systèmes fiables de gestion. 	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer sur les bases de choix des cibles ; - Suivi rigoureux des systèmes fiables ;
Promotion des nouvelles chaînes de valeur des cultures à forte valeur ajoutée	<ul style="list-style-type: none"> - Recruter et former les jeunes diplômés sur place pour mieux répondre aux appels d'offres - Ajouter la pomme de terre, le gombo et la tomate sur les cultures citées 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités des bénéficiaires.
Infrastructure de Production (PPM, Mares et Bas-fonds)	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer le suivi rigoureux pour des infrastructures durables ; - Gestion à l'amiable des litiges fonciers ; - Contrôler la qualité des travaux ; - Former les parties prenantes sur les nouvelles techniques agricole avant de procéder à la vulgarisation - Veiller sur la petite agriculture face aux nouvelles technologies agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> - Il faut sécuriser les infrastructures ; - Établir un cahier de charges pour une meilleure exploitation.
Infrastructure de Commercialisation (Marché rural, Magasin de Stockage, Banque de céréale et Boutique d'intrant)	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les bénéficiaires pour mieux rentabiliser ; - Gestion à l'amiable des litiges fonciers ; - Indemnisation des personnes lorsque leurs biens sont touchés par le projet ; - Application de la loi foncière agricole au profit des femmes ; - Établir une stratégie de conservations des intrants ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Il faut sécuriser les infrastructures ; - Mettre en place une équipe de suivi et évaluation

Source : Consultations publiques du PDAZAM, 2022.

Tableau 08 4: Synthèse des consultations et réunions de la région de Mopti

Région Mopti		
Point principal discuté	Avis/Questions	Recommandation
Perception générale du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Un bon projet de développement très attendu non seulement par les autorités, mais aussi par les acteurs de la société civile ; - La prolongation éventuelle pour une meilleure mise en œuvre des réalisations ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître la communication autour du projet - Pérenniser les acquis du projet ; - Mettre à contribution les structures de recherches ; - Impliquer les services techniques pour une meilleure mise en œuvre des infrastructures.
Crainte	<ul style="list-style-type: none"> - La non-réalisation des sous-projets des infrastructures ; - Mauvais usagers des fonds du PDAZAM ; - La non-exclusivité de certaines couches comme les déplacés de guerres ; - L'insécurité de plus en plus grandissante. 	<ul style="list-style-type: none"> - Adopter des stratégies afin de minimiser les risques sociaux, environnementaux, d'insécurité ; - Accélérer le décaissement pour réaliser rapidement les infrastructures.
Transferts monétaires directs et productifs	<ul style="list-style-type: none"> - Étendre le transfert aux activités artisanales ; - Mettre en place des systèmes fiables de gestion. 	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer sur les bases de choix des cibles ; - Suivi rigoureux des systèmes fiables ;
Promotion des nouvelles chaînes de valeur des cultures à forte valeur ajoutée	<ul style="list-style-type: none"> - Une bonne initiative pour booster l'économie nationale ; - Non seulement, il faut assurer la subvention, mais aussi l'accompagnement technique ; - Étendre les filières comme le riz, la pomme de terre, la tomate. 	<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeurs ; - Renforcer les capacités des bénéficiaires.
Infrastructure de Production (PPM, Mares et Bas-fonds)	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer le suivi rigoureux pour des infrastructures durables ; - Contrôler la qualité des travaux ; - Bonne initiative qui permettra aux bénéficiaires de tenir les activités même durant la saison sèche ; - Un espace pour la cohésion sociale pour les bénéficiaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Il faut sécuriser les infrastructures ; - Bien cibler les bénéficiaires - Mettre en place une équipe de suivi et évaluation - Établir un cahier de charges pour une meilleure exploitation.
Infrastructure de Commercialisation (Marché rural, Magasin de Stockage, Banque de céréale et Boutique d'intrant)	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les bénéficiaires pour mieux rentabiliser ; - Mettre en valeur les infrastructures de commercialisation en donnant les premiers stocks pour les magasins de stockage, les banques de céréales et les boutiques d'intrants ; - Faciliter l'écoulement des produits locaux et accès aux intrants ; - Établir une stratégie de conservations des intrants ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Il faut sécuriser les infrastructures ; - Mettre en place une équipe de suivi et évaluation

Source : Consultations publiques du PDAZAM, 2022.

4.2. Information et sensibilisation sur le projet et ses risques et impacts potentiels

Les différents acteurs ayant pris part à ces premières séries de consultation seront mis à contribution pour informer et sensibiliser les populations des zones concernées sur les risques et impacts potentiels du projet. Les services techniques déconcentrés seront également impliqués pour l'exécution des activités de renforcement de capacités des parties prenantes du projet. Les organisations professionnelles et celles dites de la société civile (ONG, associations, etc.) aussi bien locale que nationale seront fortement mises à contribution pour informer, sensibiliser et former les PAPs, mais aussi les bénéficiaires du projet sur la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet.

Tableau 09 5: Synthèse des impacts potentiels positifs et négatifs des sous-projets

Activités/Sous projets	Impacts positifs potentiels	Impacts négatifs potentiels
Phase de construction		
Appui institutionnel et renforcement des capacités pour la restauration et la résilience des paysages	<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilisation des populations locales • Meilleure compréhension et meilleur usage des outils et des mécanismes de gestion écologique par les communautés locales • Renforcement de l'arsenal juridique et réduction de la pression sur les ressources naturelles. • Capitalisation de connaissances et de bonnes pratiques dans le domaine de la gestion des paysages • Disponibilité de données fiables et des informations actualisées sur l'état de l'environnement indispensables à la prise de décision publique • Disponibilité et contribution des indicateurs sur les systèmes socioéconomiques à améliorer les connaissances et les pratiques de gestion des ressources naturelles • Prise en compte des dynamiques des écosystèmes et implication active des communautés locales dans la mise en œuvre de services environnementaux. • Renforcement des principes de bonne gouvernance 	<ul style="list-style-type: none"> • Frustrations liées aux risques de manque de transparence dans le ciblage des bénéficiaires pour les diverses formations ou renforcements des capacités ; Des conflits fonciers pourront être engendrés par les choix de sites ; • Les revendications de propriété aussi bien par les individus que par les communautés. • Faible représentation des données pertinentes relatives aux questions sociales d'importance.
Phase de construction		
Activités physiques de restauration et construction/réhabilitation	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des conditions de vie des populations rurales pauvres et vulnérables, 	<ul style="list-style-type: none"> • Déboisement et modification paysagère • Destruction des écosystèmes et des services écosystémiques

Activités/Sous projets	Impacts positifs potentiels	Impacts négatifs potentiels
des ouvrages et infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> • Accroissement des sources de revenus de la population par la création d'emplois locaux • Développement d'activités économiques connexes qui mobilisent généralement une majorité de femmes (petits commerces, etc., autour des chantiers). 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque d'expropriation en cas d'implantation sur un terrain privé (champs, etc.) • Pollution du milieu par les déchets de travaux • Risques d'accident et nuisances sonores lors des travaux • Risques de conflits en cas d'afflux de travailleurs extérieurs • Risques de violences basées sur le genre, d'exploitation et abus sexuel, de harcèlement sexuel • Risques de maladies IST/VIH/SIDA, Covid • Risques de dégradation de vestiges culturels • Conflits liés à la non-utilisation de la main-d'œuvre locale
Phase d'exploitation		
Restauration des fonctions écosystémiques et de résilience des paysagers	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de l'érosion du sol et de la désertification • Restauration des habitats, • Augmentation de la biodiversité, • Séquestration du carbone, • Régénération et développement de la faune • Récoltes sûres et préservation de la fertilité et la stabilité des sols et un meilleur potentiel de contrôle de l'érosion grâce à l'adoption de variétés culturelles résistantes à la sécheresse. 	<ul style="list-style-type: none"> • Dégradation prématurée des ouvrages • Déclin des races de bétail indigènes • Disparition des variétés culturelles locales • Augmentation de la charge de travail pour les agriculteurs "bio". • Salinisation des sols⁷ • Baisse de la nappe phréatique (risque d'épuisement prématuré) • Dégradation en auréoles autour des sites d'abreuvement • Risque de surpâturage

⁷ Dans le projet, il est prévu des activités de fermes agricoles et de reboisement, dans cette dynamique il y aura l'utilisation des produits chimiques

Activités/Sous projets	Impacts positifs potentiels	Impacts négatifs potentiels
	<ul style="list-style-type: none"> • Limitation de l'apport de polluants et diminution de la densité des populations de ravageurs grâce à la lutte biologique • Améliorer des rendements et diminution de l'usage d'engrais chimiques. • Amélioration de la santé des pâturages, du bétail et de l'environnement grâce aux pâturages de rotation • Accroissement de la production et l'adaptation du bétail à des défis tels que le changement climatique, les maladies émergentes et les pressions exercées sur les ressources grâce à l'amélioration génétique des races • Réduction des risques de feu de brousse • Amélioration des conditions de vie des villages et réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à l'utilisation des énergies renouvelables • Amélioration des conditions de vie des populations rurales pauvres et vulnérables • Meilleure rémunération des petits producteurs grâce au commerce équitable • Accroissement des sources de revenus de la population par la création d'emplois locaux et la valorisation des sous-produits ligneux et non ligneux, des plantes aromatiques et médicinales, etc. • Disponibilité du bois d'œuvre, du bois de service et du bois de chauffage pour les populations. 	<ul style="list-style-type: none"> • Risques de prolifération de vecteurs de maladies hydriques (paludisme, bilharziose) et d'autres parasites nuisibles à la santé de l'homme et des animaux • Risques de conflits entre éleveurs et agriculteurs • Risques de salinisation des sols due à l'utilisation de produits chimiques dans le maraichage • Risques de pollutions, de nuisances, d'accidents sanitaires (ingestion inconsciente ou accidentelle) liés à une utilisation incontrôlée de produits pesticides dans les périmètres maraichers • Risques sur les micro-organismes dus à l'utilisation des pesticides • Risques de propagation de certaines maladies, dont les MST, le SIDA et la Covid • Conflits sociaux liés à l'absence d'équité et de transparence, ainsi que la discrimination dans la procédure de mise en place de microprojets de valorisation des sous-produits ligneux et non ligneux, des plantes aromatiques et médicinales, etc. • Risque de conflit lié au non-recrutement de la main-d'œuvre locale.

Activités/Sous projets	Impacts positifs potentiels	Impacts négatifs potentiels
	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la sécurité alimentaire • Réduction des risques liés aux catastrophes naturelles • Réduction des conflits fonciers, • Plus grande disponibilité et une meilleure qualité des ressources en eau, • Création d'emplois verts, • Atténuation et résilience accrue face au changement climatique. 	
Appui aux alliances productives et aux filières (chaines de valeur)	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'accès des producteurs et/ou des organisations de producteurs (OP) aux marchés stratégiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Risques de concurrence entre les producteurs

Source : CGES PDAZAM

4.3. Consultation et participation des parties prenantes

Les principales activités réalisées et en cours de réalisation au titre de la communication portent essentiellement sur :

La communication sur les micro-projets : les activités de communication concernant ce volet ont consisté en :

- élaboration d'un plan de communication sur la composante et la stratégie PAP afin d'informer les groupements agricoles, les services techniques déconcentrés, les autorités municipales, etc. sur le contenu des concepts de Projet d'Alliance Productif (PAP), La campagne de communication s'est déroulée dans les régions concernées et le district de Bamako ;
- élaboration d'un plan de communication pour la signature des conventions et couverture de la cérémonie de remise des chèques aux groupements bénéficiaires de la subvention de la filière Karité et Manioc à Siby
- un plan de communication a également été élaboré pour communiquer sur le cofinancement de microprojets troisième génération

L'élaboration d'une stratégie globale et d'un plan de communication : le recrutement du consultant est en cours pour l'élaboration d'une stratégie et d'un plan de communication

L'élaboration d'une communication digitale : elle a porté sur la conception d'un site web, d'une page Facebook et un compte Tweeter en ligne et régulièrement mis à jour

- Site : pdazam.ml
- Facebook : Pdazammali
- Tweeter : pdazam_mali

La création d'une charte graphique avec :

- la typographie ou police d'écriture: Time New Roman
- les couleurs sont celles présentées sur le logo afin de mémoriser facilement l'identité visuelle
- Le Logo type redessiné

La production d'un bulletin d'information trimestriel : la Conception et l'impression d'un bulletin d'information trimestriel, quadri chromé, format A4 de 20pages, le premier numéro publié en mai

La production des dépliants de présentation : la conception et l'impression de dépliants de présentation, qui mettent également la lumière sur les différentes réalisations

La production de l'agenda national : la publication dans l'Agenda National afin de donner une meilleure visibilité du projet aussi bien par les décideurs que par les acteurs privés ; rendre accessibles les informations sur le PDAZAM

La communication sur le mécanisme de gestion des plaintes

- La conception et la diffusion de microprogrammes sur le mécanisme de gestion des plaintes (MGP) par les radios communautaires et les réseaux sociaux, les messages sont traduits en langues locales (Bambara, Soninké, Dogon, Peulh et Tamasheq) y compris en français sur

- la mise en œuvre et l'importance du Manuel de Gestion des Plaintes, pour diffusion auprès des médias régionaux et de proximité (radios communautaires) ;
- La conception et l'impression de posters sur le mécanisme de gestion des plaintes (MGP) à afficher sur le babillard de la mairie, Conseil de Cercle, l'Assemblée Régionale.

La conception et l'impression de kakemonos : cinq Kakemonos ont été conçus et imprimés

La production des supports de communication de fin d'année : la conception et l'impression de supports de communication de fin d'année (calendriers muraux, chevalets, agendas, cartes de vœux).

V. Identification et analyse des parties prenantes

Dans le cadre du présent PMPP, le processus d'identification de parties prenantes a été enclenché en prenant en compte leurs intérêts par rapport au projet, leur capacité à influencer, leur besoin de participation, leur niveau de vulnérabilité, besoins, attentes en termes de participation, priorités et leurs avis concernant le projet. Ces informations ont été utilisées pour adapter la participation à chaque catégorie de partie prenante. Dans ce cadre, il a été jugé particulièrement important d'identifier les personnes et les groupes qui présentent le potentiel de plus de difficultés à participer aux activités du projet et ceux susceptibles d'être affectés inégalement ou de manière disproportionnée par le projet, en raison de leur situation marginalisée ou vulnérable. De façon transversale aux quatre régions, les différentes parties prenantes ont été impliquées au processus :

1. Le Gouvernorat ;
2. La Présidence du Conseil Régional ;
3. Conseiller aux Affaires Économiques et Financières du Gouverneur ;
4. Conseiller en Sécurité du Gouverneur ;
5. La Mairie des Communes Urbaines ;
6. La Direction de l'Agence de Développement Régional (ADR) ;
7. La Direction Régionale de l'Agriculture ;
8. La Direction Régionale de la Recherche Agronomique ;
9. La Direction Régionale du Génie Rural ;
10. La Direction Régionale de la Recherche Agronomique ;
11. Le Représentant de l'IPR/ISFRA ;
12. La Direction Régionale de la Protection des Végétaux ;
13. La Direction Régionale des Eaux et Forêts ;
14. La Direction Régionale de l'Hydraulique ;
15. La Direction Régionale de l'Assainissement, du contrôle des pollutions et des nuisances (DRACPN) ;
16. La Direction Régionale de la protection des végétaux ;
17. La Direction Régionale de la Culture ;
18. La Direction Régionale de la Pêche ;
19. La Direction Régionale de la Santé et du Développement Social ;
20. La Direction Régionale de l'Institut National de Prévoyance Sociale ;
21. La Directrice régionale de la promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille ;
22. La Présidence de la Coordination Régionale des Associations/ONG signataires d'accord-cadre avec l'Etat ;
23. Le Chef d'Antenne Régional de l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales (ANICT) ;
24. La Présidence de la Chambre Régionale d'Agriculture ;
25. La Présidence de la Conférence Régionale des Chambres de Métiers ;
26. La Présidence Régionale des Associations et Organisations Féminines /CAFO ;
27. La Présidence de la Coordination Régionale de la Société Civile ;
28. La Présidence du Conseil Régional de la Jeunesse ;
29. La Représentation du RECOTRADE ;
30. Association des Organisations Professionnelles Paysannes ;
31. La Présidence de la commission foncière.

5.1. Parties touchées

Les parties prenantes principales qui sont les bénéficiaires des activités du projet ou celles qui sont directement touchées positivement ou négativement par celui-ci :

- Les populations des zones traversées bénéficiant des aménagements ;
- Les personnes qui pourront bénéficier d'un emploi dans le cadre du projet ;
- Les personnes qui peuvent perdre un bien ou d'une source de revenu à cause d'une activité du projet.

Il s'agit de personnes, groupes et autres entités dans les régions de Kayes (cercles de Bafoulabé, de Diéma, de Nioro du Sahel, de Kayes et de Kita), de Koulikoro (cercles de Banamba, de Kolokani et de Nara), Ségou (cercles de Macina et de Ségou) et de Mopti (cercles de Djenné, de Mopti, de Ténenkou et de Youwarou) dans la zone du projet qui sont directement impactées (effectivement ou potentiellement, positivement ou négativement) par le projet et / ou qui ont été identifiées comme les plus susceptibles d'être affectées par le projet et qui doivent être étroitement impliqués dans l'identification des impacts et de leur importance, ainsi que dans la prise de décision sur les mesures d'atténuation et de gestion. Concernant cette catégorie de parties prenantes, le présent PMPP a identifié les individus, groupes et entités suivantes :

- **Chefferies traditionnelles** : elles sont désignées selon les coutumes et les traditions de chaque village, fraction ou quartier. L'administration à travers le sous-préfet prend acte de la désignation à vie des chefs et pour cinq ans des conseillers (entre et selon la taille de la communauté) qui assistent le chef. L'autorité de tutelle (préfecture) garde un droit de révocation pour fautes graves telles que définies par la loi. Ils sont tant les représentants de leur communauté qu'auxiliaire local de l'administration. De nombreux chefs administratifs rencontrés ont souligné leur rôle d'agent de l'administration et ont insisté sur l'importance de pouvoir porter des signes distinctifs. Elles jouent un rôle important dans la gestion publique des terres, des eaux, des pâturages ou des forêts. Dans la région de Mopti caractérisée par le delta intérieur du Niger, les pâturages dans les zones exondées constituent des ressources gérées par des chefs coutumiers. Les Djoros sont les chefs de pâturage des zones nomades peuls qui contrôlent l'accès aux bourgoutières et le passage du bétail en collectant des redevances à titre privé. De plus, ils peuvent refuser l'accès aux pâturages à certaines communautés. Leur autorité coutumière de gardiens des pâturages repose sur les droits d'accès aux pâturages en vigueur sous l'empire Diina au XIXe siècle. Ce rôle héréditaire s'est adapté à la réalité moderne et cohabite avec les institutions étatiques. Les Djoros restent puissants et le pouvoir économique lié à cette autorité a provoqué nombre de conflits au sein des familles lors de la passation de pouvoir. Dans la région de Mopti, les Djoros sont aussi souvent les chefs de village et parfois des élus locaux. En ce sens, il est important de noter que les types d'autorité peuvent se cumuler et se chevaucher localement. Par contre, dans les zones encadrées comme l'Office du Niger où depuis la colonisation l'administration est très forte, le rôle des autorités traditionnelles (critère des ressources) est très limité. Dans la région de Mopti, les ressources halieutiques (pêche) sont également importantes. Chaque bras de fleuve est traditionnellement géré par un chef des eaux qui peut couvrir plusieurs communes. C'est ce chef de la communauté des pêcheurs bozos qui donne les autorisations traditionnelles de pêche et fait respecter les périodes de protection en fonction du niveau des eaux. Pour des pêcheurs allogènes qui ne

viennent pas des communautés autochtones de pêcheurs de la région, il faut tant l'autorisation de l'État que l'autorisation traditionnelle informelle. Elles seront sollicitées pour la sécurisation des sites finaux du projet.

- **Organisations de jeunesse** : La dynamique organisationnelle des jeunes est hétérogène dans les régions du PDAZAM. Les initiatives agricoles, pastorales et piscicoles ne dépassent guère le niveau local et sont caractérisées par une certaine fragilité à cause de la situation socio-politique. Elles seront impliquées activement dans la mise en œuvre pour une meilleure appropriation.
- **Organisations féminines** : Dans les 4 régions du PDAZAM, les Organisations Féminines visent à l'apprentissage et à l'autonomisation économique des filles/femmes. Elles visent également à contribuer au renforcement et à l'amélioration du statut économique des filles/femmes et leur accès aux ressources naturelles. Elles seront impliquées activement dans la mise en œuvre pour une meilleure appropriation.
- **Les autorités politiques et administratives (Mairie et Sous-préfecture)** : Le maire bénéficie d'une "double casquette". Il agit au nom de la Commune en tant que collectivité territoriale, mais il agit aussi au nom de l'État dans certaines fonctions administratives et judiciaires. Sous l'autorité du préfet, il assure les fonctions administratives et judiciaires : légalisation des signatures, état civil, etc. Elles seront sollicitées pour l'emboîtement des objectifs du PDAZAM avec le plan de développement régional et local.
- **Assemblée permanente des chambres de métiers, coopératives, fédérations, associations professionnelles** : Dans les 4 régions, il y a des structures nationales répertoriées intervenant dans le développement qui sont nombreuses, mais celles qui exécutent des projets/programme dans le domaine agricole sont peu nombreuses (APCAM, Association des Organisations Professionnelles Paysannes).
- **Le Réseau de Communicateurs Traditionnels** : Les communicateurs traditionnels jouent un rôle prépondérant au niveau local dans le domaine de l'information et de la sensibilisation. Les membres sont impliqués dans tout processus de développement, de paix et de cohésion. Ils sont également consultés par les collectivités territoriales lors des prises de décision. Le réseau sera sollicité pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan de gestion du patrimoine culturel immatériel (chants, contes, dictons, rites, etc.). Le réseau pourra jouer aussi un rôle important dans la mise en œuvre du MGP (analyse et résolution des griefs et conflits surtout pour les cas où la voie à l'amiable est souhaitée)

Tableau 106 : Évaluation du pouvoir des parties prenantes par catégorie

Catégorie de parties prenantes	Sous-catégorie de parties prenantes	Niveau d'influence	Critères
Parties prenantes intéressées	Ministères sectoriels	Moyen	Sont classées dans cette catégorie, les entités qui ont moins d'intérêt et moins d'influence sur le PDAZAM
	Comité de pilotage	Elevé	Sont classées dans cette catégorie, les entités qui ont plus d'intérêt et plus d'influence dans le PDAZAM
	Unité de Gestion du Projet et Antennes Régionales	Elevé	Sont classées dans cette catégorie, les entités qui ont plus d'intérêt et plus d'influence dans le PDAZAM
	<ul style="list-style-type: none"> - Direction Régionale du Génie Rural (DRGR) ; - Direction Régionale de l'Agriculture (DRA) ; - Direction Régionale de l'Hydraulique (DRH) ; - Direction Régionale des Eaux et forêts (DREF) ; - Direction Régionale du Contrôle des Pollution et des Nuisances (DRACPN) ; - Direction Générale de la Météo (DGM) ; - Direction Nationale du Développement Social (DNDS) ; - Direction Nationale du Patrimoine Culturel ; - Assemblée permanente des chambres d'agriculture du Mali (APCAM). 	Elevé	Sont classées dans cette catégorie, les entités qui ont moins d'intérêt et moins d'influence sur le PDAZAM
	Services techniques régionaux et départementaux	Moyen	Sont classées dans cette catégorie, les entités qui ont plus d'intérêt et moins d'influence sur le PDAZAM
	Autorités locales (communes)	Elevé	Sont classées dans cette catégorie, les entités qui ont plus d'intérêt et plus d'influence dans le PDAZAM
	Autres parties prenantes : <ul style="list-style-type: none"> - Organisations Paysannes - Organisations de la société civile - Secteurs privés 	Elevé	Sont classées dans cette catégorie, les entités qui ont plus d'intérêt et plus d'influence dans le PDAZAM

Catégorie de parties prenantes	Sous-catégorie de parties prenantes	Niveau d'influence	Critères
	- Partenaires de développement - Grand public.		
Parties prenantes affectées et leur communauté		Faible	Sont classées dans cette catégorie, les personnes, les ménages et les communautés et organisations qui ont plus d'intérêt et moins d'influence et qui souhaitent fortement la mise en œuvre de toutes les activités du PDAZAM dans l'ensemble des communes des Régions ciblées. Cette catégorie souhaite fortement collaborer et bénéficier d'activités de renforcement de leurs capacités.
Groupes vulnérables		Faible	Sont classées dans cette catégorie, les individus (homme, femme, enfant, autre dépendant, etc.) et communautés non encore bénéficiaires des infrastructures du PDAZAM qui ont plus d'intérêt et moins d'influence et de capacité de résilience et souhaitant bénéficier d'activités du PDAZAM et de mesures spécifiques (AGR pour les jeunes et femmes) que les futures consultations préciseront

Source : Consultant PMPP

5.2. Autres parties concernées

Les parties prenantes secondaires sont celles qui influencent le projet ou sont indirectement touchées par des activités du projet. Il s'agit d'individus/groupes/entités qui pourraient ne pas ressentir directement les impacts du projet, mais qui considèrent ou perçoivent leurs intérêts comme étant affectés par le projet et/ou qui ont la capacité d'influencer le projet et le processus de sa mise en œuvre d'une manière ou d'une autre :

- Direction nationale du génie rural (DNGR) ;
- Direction nationale de l'agriculture (DNA) ;
- Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH) ;
- Direction Générale de la Dette Publique (DGDP) ;
- Direction Nationale des Eaux et forêts (DNEF) ;

- Direction Nationale du Contrôle des Pollution et des Nuisances (DNACPN) ;
- Direction Générale de la Météo (DGM) ;
- Direction Nationale du Développement Social (DNDS) ;
- Assemblée permanente des chambres d'agriculture du Mali (APCAM) ;
- Direction Nationale de la Culture et du Patrimoine Culturel.

Outre ces acteurs qui jouent un rôle direct dans la mise en œuvre du projet, le présent PMPP a identifié d'autres parties prenantes qui portent un intérêt actif dans le projet, et qui peut jouer un rôle spécifique et être sollicité à fournir des services ponctuels. Il s'agit des institutions suivantes :

- Ministère de la Santé et du Développement social : Il élabore les éléments de la politique nationale en matière d'amélioration des conditions de vie des populations, de concrétisation du principe de solidarité nationale, de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, d'aide, de secours, de protection et de promotion des handicapés, des personnes âgées et des groupes défavorisés de façon générale à travers :
 - ✓ Direction Nationale du Développement social ;
 - ✓ Direction Nationale de la Protection Sociale et de l'Economie Solidaire.
- Ministère des Affaires foncières, de l'Urbanisme et de l'Habitat : Il est compétent pour l'appui à la définition et à la gestion du foncier agricole et des espaces pastoraux à travers :
 - ✓ Direction nationale des Domaines ;
 - ✓ Direction nationale du Cadastre.
- Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille : Il vise à engager l'État et toute la société à améliorer l'impact des politiques publiques et à maximiser les ressources nationales disponibles afin que les Maliennes et les Maliens puissent développer leur plein potentiel et contribuer au bien-être collectif tout en étant des citoyennes et citoyens égaux en droits et en devoirs. Le MPFEF a inscrit dans son Plan d'Action l'amélioration de la rentabilité des opérations économiques des femmes œuvrant dans le secteur informel et dans l'entrepreneuriat. De ce fait, l'intérêt du Ministère de la Promotion de la Femme (MPF) peut avoir pour ce programme paraît alors évident par la promotion des initiatives économiques entrepreneuriales des femmes a travers :
 - ✓ Direction nationale de la Promotion de la Femme ;
 - ✓ Direction nationale de la Promotion de l'Enfant et de la Famille.

L'Unité de Gestion du Projet (UGP) du PDAZAM a pour mission de gérer la consultation des parties prenantes et de traiter les réclamations dans le cadre de la mise en œuvre du Projet. Pour cela, l'UGP s'appuiera sur deux spécialistes : le spécialiste en Sauvegarde Environnementale (SSE), le Spécialiste en développement Social (SDS) et le Spécialiste en Communication (SC) qui en lien avec leurs collègues communiqueront sur :

- Les activités du projet ;
- Les impacts potentiels du projet et les mesures d'atténuation ;
- Les doléances et plaintes ;
- Les risques spécifiques liés aux violences basées sur le genre, l'exploitation et l'abus sexuel et le harcèlement sexuel et les comportements interdits par les travailleurs dans ce sens ;
- Les politiques et procédures de recrutement des entreprises ;
- Les procédures de santé et de sécurité des travailleurs.

5.3. Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables

En dehors du fait que certains risques et impacts potentiels négatifs et positifs touchent l'ensemble des personnes concernées, il existe des catégories potentiellement touchées de façon particulière, et ce de manière négative par les interventions du projet. Cette catégorie d'acteurs est appelée groupes vulnérables.

Dans le cadre du PDAZAM, il s'agit des personnes vivantes avec un handicap (physique ou mental), les personnes malades, particulièrement les personnes atteintes du VIH/SIDA ou d'autres maladies graves ou incurables, les personnes réfugiées ou les déplacées, les personnes âgées, particulièrement quand ils vivent seuls, les femmes chefs de ménages, les chefs de ménage sans ressources ou quasiment sans ressource, les personnes susceptibles et potentiellement exposées aux VBG /EAS/HS, les personnes appartenant à certaines minorités ethniques, culturelles ou religieuses, les veuves/veufs et orphelins, les analphabètes, les travailleurs informels et les personnes sans terre.

Les Organisations paysannes ont une approche inclusive. Selon ses principes, cette approche recommande la forte implication des groupes les plus vulnérables dans les communautés bénéficiaires. Les actions conduites par lesdites communautés doivent impliquer particulièrement les femmes, les enfants, les orphelins, les personnes vivant avec un handicap et les personnes du troisième âge en vue de prendre en compte leurs problèmes prioritaires qui sont généralement jugés sensibles aux plans social et culturel. Les acteurs (ONG, OP, et les relais communautaires) qui interviennent dans les zones du PDAZAM et qui viennent en appui sont à mobiliser pour maintenir la dynamique.

En effet, les relais communautaires sont des volontaires désignés par les communautés au sein d'elles-mêmes. Ces derniers seront formés par l'UGP et se chargeront de veiller à l'inclusivité à la base. Par ailleurs, il faut rappeler que certains groupes vulnérables, notamment les femmes, les jeunes et les personnes handicapées doivent être priorités par le projet. Ainsi, les activités socioéconomiques, l'inclusion sociale et politique de ces groupes vulnérables sont des activités essentielles dans la mise en œuvre du présent projet. De plus, le projet vise à réduire les inégalités existantes entre les communautés à travers ses composantes. Pour accompagner ces groupes, il faut dans le cadre des sous-projets, des mesures d'accompagnement spécifiques aux besoins de cette couche.

- **Identification des groupes vulnérables** : Les groupes vulnérables dans les 4 régions se caractérisent par : (i) des revenus faibles, (ii) une alimentation précaire, (iii) un accès limité aux services sociaux de base, (iv) une dépendance notoire vis-à-vis de la solidarité communautaire, (v) de personnes âgées et (vi) de personnes souffrant d'handicaps physiques. Il s'agit des groupes sociaux des catégories sociales les plus potentiellement touchées par la pauvreté comme étant les habitants des zones enclavées notamment les femmes et artisans du monde rural, les agriculteurs sans terre et autres paysans à faibles moyens de production, les jeunes déscolarisés ou sans emploi, les enfants en situation difficile, les personnes handicapées ou âgées sans soutien.

- **Dispositions à prévoir dans les instruments de sauvegardes** : Les personnes vulnérables ont été identifiées lors des enquêtes socioéconomiques menées dans le cadre de la préparation des EIES. Cette dernière inclut des dispositions précises relatives à l'assistance aux individus et groupes vulnérables. Cette assistance aux individus et groupes vulnérables sera efficacement assumée par des ONG spécialisées, qui disposent d'agents et de l'expérience pour prendre en charge les personnes vulnérables. Les EIES ont identifié les structures les mieux placées pour exécuter ces mesures.

5.4. Synthèse des besoins des parties prenantes au projet

Toutes les parties prenantes interviewées ont été favorables à la mise en place du projet et souhaitent y participer. Aucune opposition n'a été formulée. Cependant, il se dégage une tendance en faveur de la réception des informations relatives à l'évolution des activités du Projet. L'expression du besoin d'information de la part des parties prenantes vise à améliorer et à faciliter la prise de décision des actions complémentaires dans leur service respectif, à créer une atmosphère de transparence et de compréhension entre les différents acteurs ainsi qu'à susciter un soutien massif envers le projet.

Tableau 11 7: Synthèse des besoins exprimés par les parties prenantes

Parties prenantes	Entités	Localisation	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins Spéciaux
Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche	Direction nationale de l'agriculture (DNA)	Bamako	Fonctionnaires	Français	Information, transmise par courriel, courrier, téléphone	Informations sur le projet
	Direction Nationale du Génie Rural	Bamako	Fonctionnaires	Français	Information, transmise par courriel, courrier, téléphone	Informations sur le projet
	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM)	Koulikoro, Ségou, Kayes, Mopti	Salariés	Français	Information, transmise par courriel, courrier, téléphone	Informations sur le projet
Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable	Unité de Gestion du PDAZAM	Bamako	Consultants	Français	Information, transmise par courriel, courrier, téléphone	Néant Renforcement de capacité en termes de communication
	DNACPN	Bamako	Fonctionnaires	Français	Information, transmise par courriel, courrier, téléphone	Informations sur le projet
	AEDD	Bamako	Fonctionnaires	Français	Information, transmise par courriel, courrier, téléphone	Informations sur les mesures environnementales et sociales
	Direction Nationale des Eaux et forêts	Bamako	Fonctionnaires	Français	Information, transmise par courriel, courrier, téléphone	Informations sur le projet Renforcement institutionnel
Ministère de la Santé et du Développement social	Direction Nationale de la Santé (DNS)	Bamako	Fonctionnaires	Français	Information, transmise par courriel, courrier, téléphone	Informations sur le projet
Ministère des Mines, de l'Énergie et de l'Eau	Direction Nationale de l'Hydraulique	Bamako	Fonctionnaires	Français	Information, transmise par courriel, courrier, téléphone	Informations sur le projet
Ministère de l'Économie et des Finances	Direction Générale de la Dette Publique	Bamako	Fonctionnaires	Français	Information, transmise par courriel, courrier, téléphone	Informations sur le projet

Parties prenantes	Entités	Localisation	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins Spéciaux
Ministère des Mines, de l'Énergie et de l'Eau	Direction Nationale de l'Hydraulique	Bamako	Fonctionnaires	Français	Information, transmise par courriel, courrier, téléphone	Information sur les PAPs
Ministère des Affaires foncières, de l'Urbanisme et de l'Habitat	Direction Nationale des Domaines	Bamako	Fonctionnaires	Français	Information, transmise par courriel, courrier, téléphone	Informations sur le projet
Ministère de l'Économie et des Finances	Direction Générale de la Dette Publique	Bamako	Fonctionnaires	Français	Information, transmise par courriel, courrier, téléphone	Informations sur le projet
Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille	Direction nationale de la promotion de l'enfant et de la famille	Bamako	Fonctionnaires	Français	Information, transmise par courriel, courrier, téléphone	Informations sur le projet
Ministère des Affaires foncières, de l'Urbanisme et de l'Habitat	Direction Nationale de la Promotion de la Femme	Bamako	Fonctionnaires	Français	Information, transmise par courriel, courrier, téléphone	Implication des femmes et des jeunes
						Informations sur les VBG
Ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation	Gouverneurs de Région, Préfets de Cercle et sous-préfet	Koulikoro, Ségou, Kayes, Mopti	Fonctionnaires, Notabilités, Elus locaux	Français	Information, transmise par courriel, courrier, téléphone	Informations sur le projet
				Français	Information, transmise par courriel, courrier, téléphone	
	Français, Bamanan, Sénoufo, Peul, Dogon, Soninké, Bozo, Tamasheq	Informations transmises par les radios locales, kiosques, d'informations, affiches, brochures, Consultations publiques		Informations sur le projet		
	Français	Information, transmise par courriel, courrier, téléphone		Implication dans le choix des sites pour le niveau local et la gestion des plaintes		
	Communes, villages	Koulikoro, Ségou, Kayes, Mopti				

Parties prenantes	Entités	Localisation	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins Spéciaux
Ministre de la Promotion de la femme, de l'enfant et de la famille	Direction Nationale de la Promotion de la Femme	Bamako	Fonctionnaires	Français	Information, transmise par courriel, courrier, téléphone	Informations sur le projet
Ministre de l'artisanat, de la culture, de l'industrie hôtelière et du tourisme	Direction Nationale du Patrimoine Culturel	Bamako	Fonctionnaires	Français	Information, transmise par courriel, courrier, téléphone	Informations sur le projet
Secteur privé	Entreprises des travaux Bureau de contrôle	Koulikoro, Ségou, Kayes, Mopti	Ouvriers Sous-traitants Consultants	Français, Bamanan, Sénoufo, Peul, Dogon Soninké, Bozo, Tamasheq	Information, transmise par courriel, courrier, téléphone	Informations et formation sur le projet
					Information transmise par courriel, courrier, téléphone	Renforcement de capacités sur mesures environnementales et sociales, gestion risques VBG/EAS/HS
Organisation professionnelles	Assemblée permanente des chambres de métiers, coopératives, fédérations, associations professionnelles	Koulikoro, Ségou, Kayes, Mopti	Salariés Consultants	Français, Bamanan, Sénoufo, Peul, Dogon Soninké, Bozo, Tamasheq	Informations transmises par les radios locales, kiosques, d'informations, affiches, brochures, Consultations publiques	Informations sur le projet
						Renforcement de capacités sur mesures environnementales et sociales, gestion des plaintes et VBG
ONG et Associations	Conseil de jeunesse, Conseil de la société civile, ONG et associations de la zone d'intervention du projet	Koulikoro, Ségou, Kayes, Mopti	Actionnaire Membre	Français, Bamanan, Sénoufo, Peul, Dogon Soninké, Bozo, Tamasheq	Informations transmises par les radios locales, kiosques d'informations, affiches, brochures Consultations publiques	Informations sur le projet
						Renforcement de capacités sur mesures environnementales

Parties prenantes	Entités	Localisation	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins Spéciaux
						et sociales, gestion des risques VBG/EAS/HS
Médias	Mondiale, nationale et locale	Koulikoro, Ségou, Kayes, Mopti	Spécialistes	Français, Bamanan, Sénoufo, Peul, Dogon Soninké, Bozo, Tamasheq	Informations transmises par écrits, réunions, rencontres d'échanges	Informations sur le projet
Populations locales	Individus et populations et communautés affectées par les activités du projet positivement et/ou négativement		PAPS, Bénéficiaires, groupes vulnérables	Français, Bamanan, Sénoufo, Peul, Dogon Soninké, Bozo, Tamasheq	Informations transmises par les radios locales, kiosques d'informations, affiches, brochures Consultations publiques	Informations sur le projet
Bailleurs de fonds	Banque		Actionnaires	Français et Anglais	Informations transmises par écrits, réunions, rencontres d'échanges	Renforcement de capacités sur mesures environnementales et sociales, gestion des risques VBG/EAS/HS

Source : Consultant PMPP

VI. Programme de mobilisation des parties prenantes

6.1. Objectifs et calendrier du programme de mobilisation des parties prenantes

Conformément aux dispositifs de la NES 10, le PMPP définit une approche complète et équilibrée de mobilisation sociale des parties prenantes et information.

Le PMPP vise à rendre effective *la participation active* de toutes les parties prenantes dans les processus décisionnels, pour favoriser *le dialogue*, réduire les tensions, protéger les droits de tout un chacun par rapport aux impacts positifs du projet, y compris des minorités et des catégories sociales marginales.

La mobilisation des toutes les parties prenantes est *un processus inclusif, itératif, continu et élargi* qui réunit les responsables du projet et toutes les parties prenantes tout au long du cycle du projet — y compris la phase de préparation, la phase de mise en œuvre et la phase d'achèvement — au sujet de toutes les questions qui pourraient éventuellement avoir une incidence sur elles et fournir les moyens d'y parvenir.

Cette mobilisation comporte plusieurs activités et approches distinctes et complémentaires. Le but est de *mettre en place et entretenir des relations ouvertes et constructives* avec l'ensemble des parties prenantes, pour faciliter la gestion du projet et de ses sous-projets individuels, y compris leurs effets et risques environnementaux et sociaux. Les parties prenantes reçoivent en temps voulu et de manière compréhensible, accessible et appropriée l'information relative aux risques et effets environnementaux et sociaux du projet et des sous-projets associés.

Dans la dynamique régionale, les objectifs visés par les parties prenantes emboîtés au calendrier sont agencés de la façon suivante :

Tableau 128: Synthèse des consultations et réunions au niveau régional

Objectifs visés par les parties prenantes	Kayes	Ségou	Koulikoro	Mopti	Calendrier de mobilisation	
					Préparation du Projet	Mise en œuvre du projet
Aménagement des terres						
Contribution à l'objectif d'autosuffisance alimentaire						
Création d'emplois directs et indirects ;						
Amélioration du paysage dans les zones d'intervention						

Développement de l'élevage par les différents aménagements						
Mettre en place un mécanisme de suivi des activités du projet						
Former les bénéficiaires sur la gestion des infrastructures et leur entretien afin d'assurer la durabilité des aménagements.						
Rapprocher les services techniques pour identifier les besoins en renforcement de capacité						
Promouvoir le développement de tous les PFNL existant dans la région						

Source : Consultant PMPP,

6.2. Stratégie proposée pour la mobilisation

Toutes les parties prenantes seront mobilisées *pendant toute la durée de vie du projet*, en commençant le plus tôt que possible pendant le processus d'élaboration du projet et en suivant un calendrier qui permet des consultations approfondies avec les parties prenantes sur la conception du projet. Des informations à jour, pertinentes, compréhensibles et accessibles seront fournies à toutes les parties prenantes, avec une attention particulière pour les personnes identifiées comme étant défavorisées ou vulnérables. Toutes les parties prenantes devront pouvoir consulter l'information relative au projet, libres de toute manipulation, interférence, coercition, discrimination et intimidation.

À cet égard, deux documents — à savoir le *Cadre de Gestion environnementale et sociale (CGES)* et le *Cadre de Politique de Réinstallation des populations (CPRP)* — sont en cours de préparation pour être utilisés pour définir le type d'information dont les parties prenantes ont besoin, en particulier *par rapport aux risques environnementaux et sociaux potentiels du projet et les mesures d'atténuation à mettre en œuvre*. Ces documents seront disponibles sous forme numérique (sur les sites internet de l'ATI et du PDAZAM) et en copies dures (au niveau des zones traversées par le projet). Dans le tableau ci-dessous, le présent document donne une brève description des informations qui seront communiquées, leur format ainsi que les canaux à utiliser.

L'information sera diffusée en français et en d'autres langues locales utilisées dans les zones d'intervention du projet (Bamanan, Sénoufo, Peul, Dogon Soninké, Bozo, Tamasheq, etc.)

L'UGP/ PDAZAM assurera une participation adéquate de toutes les parties prenantes aux activités de suivi du projet selon les principes contenus dans ce document. Les résultats des activités de mobilisation des parties prenantes seront communiqués tant aux différents acteurs concernés qu'aux groupes de parties prenantes affectées dans les formes et les calendriers préalablement

établis. Ces rapports s'appuieront sur les supports médiatiques définis dans le présent rapport (information écrite ou orale en fonction des types de parties prenantes). Par ailleurs, l'existence et le mode de fonctionnement du mécanisme de gestion des plaintes seront rappelés de façon systématique aux parties prenantes. Le projet assurera que les différents groupes identifiés puissent participer réellement aux activités de diffusion des informations. Par exemple, pour assurer la participation réelle des femmes, elles seront engagées dans les groupes séparés facilités par une femme afin de pouvoir les laisser s'exprimer et de pouvoir aborder les sujets potentiellement sensibles tels que la violence basée sur le genre ou les risques d'exploitation et abus sexuel (EAS) et harcèlement sexuel (HS) liée aux activités du projet. La stratégie de consultation et de divulgation de l'information est présentée dans la partie ci-dessous et synthétisée dans le tableau suivant.

Tableau 13 9: Conception et mise en œuvre d'un programme de communication et de participation publique

Stade du projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier (lieux/dates)	Parties prenantes ciblées	Pourcentage atteint	Responsabilités
Préparation	L'objet, la nature et l'envergure du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Journaux, affiches, la radio, la télévision ; - Brochures, dépliants, affiches, documents et rapports de synthèse non techniques ; - Correspondance, les réunions officielles ; site Web, les médias sociaux. - Radios locales ; - 	<ul style="list-style-type: none"> - Les journaux hebdomadaires régionaux ; - À la radio et à la télé, une fois par semaine et à la télé durant les semaines de communication durant la période de lancement du programme. 	<ul style="list-style-type: none"> - Structures techniques et services rattachés ; - Collectivités territoriales ; - Secteur privé ; - Communautés locales ; - Société civile ; - Organisations professionnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - La télévision publique ORTM ; - la radio nationale et les journaux ont une couverture nationale ; - Les radios locales ont une couverture locale ; - Les sites web et les médias sociaux sont limités à la zone couverte par la connexion internet. 	UGP
	Durée des activités du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Journaux, affiches, la radio, la télévision ; - Brochures, dépliants, affiches, documents et rapports de synthèse non techniques ; - Correspondance, les réunions officielles ; site 	<ul style="list-style-type: none"> - Les journaux au niveau des régions ; - À la radio et à la télé, une fois par semaine et à la télé durant les semaines de communication durant la période de lancement du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> - Structures techniques et services rattachés ; - Collectivités territoriales ; - Secteur privé ; - Communautés locales ; - Société civile ; - Organisations professionnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - La télévision publique ORTM ; - la radio nationale et les journaux ont une couverture nationale ; - Les radios locales ont une couverture locale ; - Les sites web et les médias sociaux sont limités à la zone couverte par la connexion internet. 	UGP

Stade du projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier (lieux/dates)	Parties prenantes ciblées	Pourcentage atteint	Responsabilités
		<ul style="list-style-type: none"> Web, les médias sociaux ; - Radios locales ; - Consultation du public (regroupement, interview ou focus group). 				
	<ul style="list-style-type: none"> Risques et effets potentiels du projet sur les communautés locales, et mesures d'atténuation, notamment pour les groupes vulnérables et défavorisés 	<ul style="list-style-type: none"> - Journaux, affiches, la radio, la télévision ; - Brochures, dépliants, affiches, documents et rapports de synthèse non techniques ; - Correspondance, les réunions officielles ; site Web, les médias sociaux. - Radios locales ; - Consultation du public (regroupement, interview ou focus group). 	<ul style="list-style-type: none"> - Les journaux au niveau des régions ; - À la radio et à la télé, une fois par semaine et à la télé durant les semaines de communication durant la période de lancement du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> - Structures techniques et services rattachés ; - Collectivités territoriales ; - Secteur privé ; - Communautés locales ; - Société civile ; - Organisations professionnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - La télévision publique ORTM ; - la radio nationale et les journaux ont une couverture nationale ; - Les radios locales ont une couverture locale ; - Les sites web et les médias sociaux sont limités à la zone couverte par la connexion internet. 	UGP

Stade du projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier (lieux/dates)	Parties prenantes ciblées	Pourcentage atteint	Responsabilités
	Critères d'éligibilité des personnes affectées et des personnes vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> - Journaux, affiches, la radio, la télévision ; - Brochures, dépliants, affiches, documents et rapports de synthèse non techniques ; - Correspondance, les réunions officielles ; site Web, les médias sociaux. - Radios locales - Consultation du public (regroupement, interview ou focus group) 	<ul style="list-style-type: none"> - Les journaux au niveau des régions ; - à la radio et à la télé, une fois par semaine et à la télé durant les semaines de communication durant la période de lancement du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> - Structures techniques et services rattachés ; - Collectivités territoriales ; - Secteur privé ; - Communautés locales ; - Société civile ; - Organisations professionnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - La télévision publique ORTM ; - la radio nationale et les journaux ont une couverture nationale ; - Les radios locales ont une couverture locale ; - Les sites web et les médias sociaux sont limités à la zone couverte par la connexion internet. 	UGP
	Processus envisagé pour mobiliser les parties prenantes (Participation et l'implication des acteurs et des	<ul style="list-style-type: none"> - Journaux, affiches, la radio, la télévision ; - Brochures, dépliants, affiches, documents et rapports de synthèse non techniques ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Les journaux au niveau des régions ; - à la radio et à la télé, une fois par semaine et à la télé durant les semaines de communication durant la période de lancement du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> - Structures techniques et services rattachés ; - Collectivités territoriales ; - Secteur privé ; - Communautés locales ; - Société civile ; 	<ul style="list-style-type: none"> - La télévision publique ORTM ; - la radio nationale et les journaux ont une couverture nationale ; - Les radios locales ont une couverture locale ; - Les sites web et les médias sociaux sont limités à la zone 	

Stade du projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier (lieux/dates)	Parties prenantes ciblées	Pourcentage atteint	Responsabilités
	populations locales)	<ul style="list-style-type: none"> - Correspondance, les réunions officielles ; Site Web, les médias sociaux ; - Radios locales ; - Consultation du public (regroupement, interview ou focus group). 		<ul style="list-style-type: none"> - Organisations professionnelles. 	couverte par la connexion Internet.	
	Dates et lieux des réunions de consultation publiques envisagées, ainsi que le processus qui sera adopté pour les notifications et les comptes rendus de ces réunions	<ul style="list-style-type: none"> - Journaux, affiches, la radio, la télévision ; - Brochures, dépliants, affiches, documents et rapports de synthèse non techniques ; - Correspondance, les réunions officielles ; site Web, les médias sociaux. - Radios locales - Consultation du public (regroupement, 	<ul style="list-style-type: none"> - Les journaux au niveau des régions ; - À la radio et à la télé, une fois par semaine et à la télé durant les semaines de communication durant la période de lancement du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> - Structures techniques et services rattachés ; - Collectivités territoriales ; - Secteur privé ; - Communautés locales ; - Société civile ; - Organisations professionnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - La télévision publique ORTM ; - la radio nationale et les journaux ont une couverture nationale ; - Les radios locales ont une couverture locale ; - Les sites web et les médias sociaux sont limités à la zone couverte par la connexion internet. 	UGP

Stade du projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier (lieux/dates)	Parties prenantes ciblées	Pourcentage atteint	Responsabilités
		interview ou focus group)				
	Mécanisme de gestion des plaintes	<ul style="list-style-type: none"> - Journaux, affiches, la radio, la télévision ; - Brochures, dépliants, affiches, documents et rapports de synthèse non techniques ; - Correspondance, les réunions officielles ; site Web, les médias sociaux ; - Radios locales. - Consultation du public (regroupement, interview ou focus group) 	<ul style="list-style-type: none"> - Les journaux au niveau des régions ; - à la radio et à la télé, une fois par semaine et à la télé durant les semaines de communication durant la période de lancement du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> - Structures techniques et services rattachés ; - Collectivités territoriales ; - Secteur privé ; - Communautés locales ; - Société civile ; - Organisations professionnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - La télévision publique ORTM ; - la radio nationale et les journaux ont une couverture nationale ; - Les radios locales ont une couverture locale ; - Les sites web et les médias sociaux sont limités à la zone couverte par la connexion internet. 	UGP
Travaux	<ul style="list-style-type: none"> - Enjeux environnementaux et sociaux des activités : hygiène, sécurité, VBG, travail des enfants lors des travaux ; gestion des ressources naturelles ; opportunité d'emploi 					UGP Prestataires de services
	<ul style="list-style-type: none"> - Mesures d'entretien et de gestion 	<ul style="list-style-type: none"> - Journaux, affiches, la radio, la télévision ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Information dans les Provinces, 	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les bénéficiaires sont informés 		UGP

Stade du projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier (lieux/dates)	Parties prenantes ciblées	Pourcentage atteint	Responsabilités
Exploitation			<ul style="list-style-type: none"> - Brochures, dépliants, affiches, documents et rapports de synthèse non techniques ; - Correspondance, les réunions officielles ; Site Web, les médias sociaux, - Radios locales - Consultation du public (regroupement, interview ou focus group) 	Territoires et Chefferies durant toute la phase de fonctionnement.		Prestataires de services

Source : Consultant PMPP

6.3. Stratégie pour les consultations

La réussite d'un plan et d'une stratégie de communication repose généralement sur trois piliers importants : informer, rassurer et diriger. Avec le concours de toutes les parties prenantes, l'adoption de ces trois éléments peut avoir une incidence positive sur l'appropriation du projet par les bénéficiaires notamment :

- **Informer** : donner des informations claires sur les critères d'éligibilité et les Communes bénéficiaires ;
- **Rassurer** : tenir compte des inquiétudes des communautés, tenter d'y trouver des solutions et apaiser leurs craintes en rapport avec les risques suspectés. Cela suppose la réception des feedbacks, le dialogue ouvert et mutuel et l'anticipation sur les réactions et les questions ; et
- **Diriger** : uniformiser les messages qui renseignent et qui rassurent, et corriger les idées fausses et calmer les craintes de l'inconnu.

Au niveau communautaire, les unités régionales du projet seront investies d'une mission d'information, de sensibilisation et de communication.

L'implication des dignitaires locaux et autres acteurs communautaires et leaders d'opinion, doit être également soutenue en tant que créneau pour favoriser l'engagement et la mobilisation des communautés.

La communication doit également insister sur des valeurs (contrat social, civisme, transparence) permettant de renforcer des réseaux villageois et inter-villageois.

Par conséquent, le projet veillera à ce que les orientations ci-dessus déclinées soient incluses dans la stratégie de communication qui sera mise en place par le projet.

Le tableau ci-dessous présente les étapes, méthodes et timing de diffusion de l'information aux parties prenantes. Il sera mis à jour après un premier cycle de consultations avec le gouvernement et la société civile :

Tableau 14 10: Synthèse sur la diffusion de l'information

Étape du projet	Parties prenantes visées	Liste des informations à divulguer	Méthodes et timing proposés
Préparation	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernement - Ministères et Autorités en charge de l'Environnement, et l'Agriculture - Organisations Communautaires - ONGs - Autres parties prenantes Institutionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Description du projet - CGES - CPRP - PGMO - PGN - PMPP - MGP 	<ul style="list-style-type: none"> - E-mail correspondance et réunion par vidéoconférence (An) - Interviews avec le public (An) - Réunion de Consultation (An)
Préparation et mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Grand public - Communautés bénéficiaires - Personnes et groupes vulnérables - Travailleurs du Secteur de l'Environnement, l'Agriculture - Personnel du Projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Activités du projet - Enjeux environnementaux et sociaux des activités du Projet y compris les aspects hygiène, santé, sécurité, violences sexuelles ; VBG, travail des enfants lors des travaux ; gestion des déchets - PGMO ; - Processus envisagé pour mobiliser les parties prenantes (Participation et l'implication des acteurs et des populations locales) - PGN ; - Mécanisme de gestion des plaintes - Risques et effets potentiels du projet et mesures d'atténuation - Critères d'éligibilité aux sous-projets du PDAZAM 	<ul style="list-style-type: none"> - Médias (An) - Information par prospectus (An) - Radios, télévisions, journaux et Réseaux sociaux (An) - Ateliers Virtuels et focus groups avec les personnes affectées et les groupes vulnérables (An) - Consultations des Communautés - Numéro vert pour information et divulgation et prise en compte des plaintes (An)
	<ul style="list-style-type: none"> - Médias, organisations communautaires, autorités locales et leaders d'opinion 	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à l'élaboration et la mise en œuvre du plan de communication destiné au grand public - Appui à l'évaluation périodique du dispositif de communication 	<ul style="list-style-type: none"> - Partager des pratiques (An), - Identifier des priorités (An), - Faciliter des partenariats, - Amplifier les bonnes pratiques (An),

Étape du projet	Parties prenantes visées	Liste des informations à divulguer	Méthodes et timing proposés
			- Fournir des conseils et apporter une assistance technique aux parties prenantes concernées, et Promouvoir la coopération avec le PDAZAM(An)
Clôture	- Public Général - Personnel du Projet	- Rapport périodique et rapport d'évaluation	- Coupures de journaux (An) - Information par prospectus (An) - Assemblées communautaires (An)

Source : Consultant PMPP,

6.4. Stratégie pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables

Dans les régions de Koulikoro, Sikasso, Kayes, Mopti et de Ségou, des organisations existent et sont très actives dans la défense des intérêts des groupes vulnérables. Ces organisations seront mises à contribution pour identifier les groupes vulnérables liés au projet et organiser les séances d'information, de sensibilisation et de collecte de leurs requêtes.

Les solutions aux problèmes identifiés et recueillis seront analysées et leur seront communiquées suivant le même canal. Les stratégies suivantes seront mises en œuvre pour éliminer les obstacles à leur participation :

- Rencontres par catégories dans les groupes vulnérables, en tenant compte du genre (sexe, âge, état et nature des handicaps ; etc.)
- Mise à disposition de services de traduction dans une langue comprise et parlée ;
- Choix de lieux accessibles pour les rassemblements ;
- Services de transport vers les lieux de la réunion le plus proche pour les personnes habitant des endroits isolés ;
- Tenue de réunions ciblées et de taille plus modeste durant lesquelles les parties prenantes vulnérables se sentiraient plus à l'aise pour poser leurs questions ou formuler leurs préoccupations ;
- Adoption de mesures incitatives pour encourager la participation des personnes vulnérables aux processus du projet. Par exemple Respect de la personne pendant les rencontres — Demander leurs avis et prendre en compte leurs point sou leur expliquer pourquoi leurs points de vue sur une question donnée ne sont pas pris en compte — Alléger le fardeau d'aller aux réunions peut-être en prenant des mesures de discrimination positive en leur endroit (frais de déplacement, aider à soigner leur image en allant aux réunions, etc.)

À la suite de cette première étape du processus, les structures suivantes ont été recensées dans le cadre de la gestion des risques VBG/EAS /HS. Par ailleurs, les lieux clefs de cette cartographie se situent à plusieurs échelles et sont résumés dans le tableau qui suit :

Tableau 15 11: Quelques structures locales et régionales

Village	Commune	Cercle	Région	Types de services offerts
ONG	ONG	CSRéf (Centre de Santé de Référence) SLPFEF (Service Local de la Promotion de la Femme, de l'Enfance et de la Famille) SLDS (Service Local du Développement Social) CAFO (Coordination des Associations et ONG Féminines du Mali)	Hôpital DRPFEF (Direction Régionale de la Promotion de la Femme, l'Enfant et de la Famille) DRDS (Développement Régional Social et de l'Économie Solidaire) DRS (Direction Régionale de la Santé) CAFO (Coordination des Associations et ONG Féminines du Mali)	Diagnostic et traitement des maladies sexuellement transmissibles, Santé reproductive/ planification familiale, Kits de viol, Sensibilisation aux mariages précoces, aux mutilations génitales féminines
		Clinique Juridique		Écoute Appui au transfert vers les services de justice Assistance d'avocat pris en charge
		Parajuristes		
			Institutions de justice	
Famille				
	Conseil de village			
		CSI (Centres de soins infirmiers)		
	CSCOM (Centres de Santé Communautaire Universitaires)			Diagnostic et traitement des maladies sexuellement transmissibles, Santé reproductive, kits de viol,
	Centres pour femmes			

Source : Consultant PMPP du PDAZAM, .

L'UGP se mettra en rapport avec les communautés qui seront plus à même de renseigner sur les groupes vulnérables et sur la meilleure façon de communiquer avec eux. En tout état de cause, l'UGP déterminera comment ces groupes vulnérables seront consultés sur les sous-projets.

6.5. Calendriers

Le tableau suivant fournit les informations relatives aux calendriers répertoriant les phases du projet, les décisions majeures et les dates butoirs pour la soumission de commentaires.

Tableau 16 12: Information relative aux calendriers et dates butoirs

Phases du projet	Liste des informations et décisions majeures	Dates butoirs pour la soumission de commentaires
Préparation	Les risques et effets potentiels du projet sur les communautés locales, et les mesures proposées pour les atténuer, en mettant en exergue les risques et effets susceptibles d'affecter de manière disproportionnée les groupes vulnérables et défavorisés ;	Au démarrage des travaux ()
	Les critères d'éligibilité des personnes Affectées et des personnes vulnérables ;	À la fin de la réalisation des PAR, PGES et début de la mise en œuvre
	Processus envisagé pour mobiliser les parties prenantes (Participation et l'implication des acteurs et des populations locales)	À la fin le er semestre de la première année de mise en œuvre
	Le mécanisme de gestion des plaintes	Au premier semestre de la première année de mise en œuvre et durant
Travaux	Enjeux environnementaux et sociaux des activités : hygiène, sécurité, VBG/ES-AS/HS, travail des enfants lors des travaux, gestion des ressources naturelles	À mi-parcours de la durée des travaux
Exploitation	Mesures de gestion et d'entretien des infrastructures	À la fin de chaque année

Tableau 17 13: Information relative sur la mise en oeuvre du PMPP

Phase	Objectifs d'activité	Outils de consultation	Cibles	Responsable	Période
Préparation du projet	Élaboration du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) plus adapté et bien détaillé	Consultation des parties prenantes et Consultations publiques réalisées dans le cadre du PGES sur les modalités de mobilisation et les impacts et mesures d'atténuation des activités du projet	UGP — Autorités locales — Populations riveraines — travailleurs du projet	Consultant	Décembre (en cours)

Phase	Objectifs d'activité	Outils de consultation	Cibles	Responsable	Période
Mise en vigueur du projet	Rédaction du plan de Mobilisation des Parties prenantes avec le Mécanisme de Griefs	Guide d'entretien et questionnaires pour les Focus groups entretiens semi-structurés et individuels	Autorités communales — représentants des structures — travailleurs du projet	Consultant	Avant le démarrage du programme
Exécution du projet	Suivi de la mise en œuvre des mesures du PMPP	Consultation des travailleurs du projet et des organisations de la société civile spécialisée Réunions formelles	Populations riveraines — Autorités communales - représentants des structures — travailleurs du projet	Consultant spécialiste	Toute la durée du projet
	Rapport d'avancement du projet	Consultation des travailleurs du projet et des organisations de la société civile spécialisée Réunions formelles	Populations riveraines — Autorités communales - représentants des structures — travailleurs du projet	Consultant spécialiste	Tous les trimestres à partir de la mise en vigueur du projet et de toute la durée de vie du projet
Suivi et évaluation de la mise en œuvre du PMPP	Rapports d'évaluation	Sorties sur le terrain, entretien auprès des riverains et les travailleurs du projet	Acteurs locaux du projet	Spécialiste social/ environnemental / communication	Toute la durée du projet

Phase	Objectifs d'activité	Outils de consultation	Cibles	Responsable	Période
				Le chargé du suivi-évaluation du projet	
Clôture/Retrait du système	Évaluation globale du projet	Interviews et entretiens Réunions formelles Élaboration du rapport de clôture	Tous les acteurs du projet	Évaluateurs	Fin projet

Source : Consultant PMPP du PDAZAM, .

6.6. Examen des commentaires

En cas de nécessité, les commentaires éventuels provenant des parties prenantes seront faits de façon écrite ou orale. Les commentaires écrits seront faits par lettre ou transcription sur un registre dédié à l'UGP sous la supervision du spécialiste en développement social. Les commentaires oraux seront enregistrés dans des supports sonores authentifiés, ou alors transcrits soit par lettre soit par registre dédié, avec l'appui d'un intermédiaire traducteur/transcripteur reconnu et agréé. Les commentaires écrits ou oraux seront examinés par l'UGP qui s'engage à revenir vers les parties prenantes pour leur rendre compte de la décision finale et de la façon dont les commentaires ont été pris en compte.

6.7. Phases ultérieures du projet

L'UGP expliquera aux populations bénéficiaires et affectées qu'elles seront tenues régulièrement au courant de l'évolution du projet, par voie de rapports semestriels sur sa performance environnementale et sociale, ainsi que sur la mise en œuvre du PMPP, MGP, CPRP et du CGES. Pour cela, l'UGP produira, au moins une fois par an, des rapports à l'intention des parties prenantes.

La production de ces rapports sera plus fréquente durant les périodes particulièrement actives, lorsque les effets sur les populations, notamment les groupes vulnérables, sont plus intenses ou lors du passage d'une phase à la suivante (par exemple, des rapports trimestriels durant la phase de construction, et ensuite, des rapports semestriels durant la phase de mise en œuvre et un rapport final de mise en œuvre tenant lieu d'audit de la mise en œuvre du PDAZAM, du partager à partager avec toutes parties y incluse la Banque mondiale).

VII. Ressources et responsabilités pour mettre en œuvre les activités de mobilisation des parties prenantes

7.1. Ressources

L'UGP mobilisera les ressources humaines et financières nécessaires et suffisantes qui seront consacrées exclusivement à la mise en œuvre du PMPP (divulgence du PMPP, renforcement des capacités, développement du plan et supports de communication, mise en œuvre de la communication, accessibilité, gestion des griefs, gestion des feedbacks, suivi - évaluation du PMPP, etc.). Le Spécialiste en Sauvegardes Environnementales (SSE) et le Spécialiste en développement Social (SDS) de l'UGP sont chargés de la mise en œuvre du PMPP, sous la supervision du Coordonnateur de l'UGP. Le Responsable Administratif et Financier de l'UGP suivra l'établissement d'un budget suffisant pour la mobilisation des parties prenantes. L'UGP transmettra les coordonnées des personnes chargées de répondre aux commentaires ou aux questions sur le projet ou le processus de consultation, à savoir leurs numéros de téléphone, adresse, courriel et fonction (ces personnes ne seront pas forcément les mêmes sur toute la durée du projet).

Le budget pour la mise en œuvre du PMPP est agencé de la façon suivante avec des coûts estimatifs :

Tableau 18 14: Budget pour la mise en œuvre du PMPP

Rubrique	Activité	Responsable	Délai / Périodicité	Coût estimatif en FCFA	Coût estimatif en US ⁸ \$
Divulgence du PMPP	Atelier national de partage du PMPP avec les représentants des parties prenantes	UGP	Dès l'approbation du PMPP	300 000	546
Renforcement des capacités	Formation et appui aux autorités administratives, services techniques de l'État et collectivités territoriales en améliorant leurs capacités en médiation et gestion des intérêts des parties prenantes	UGP	Dès l'approbation du PMPP	9 000 000	16 364
Développement du plan et supports de communication	Développement du plan global de communication	UGP	Dès l'approbation du PMPP	15 000 000	27 300
	Conception des supports de communication	UGP	Dès l'approbation du PMPP	10 000 000	18 182
Mise en œuvre de la communication	Tenue de séances de communication (radios, télévision et presses écrites)	UGP	Pendant toute la durée du projet	5 000 000	9 100
	Tenue de séances de communication avec les collectivités territoriales, les administrations publiques, les	UGP	Pendant toute la durée du projet	5 000 000	9 100

⁸ Le Coût estimatif en US est calculé sur la base de 1\$ égal à 550 FCFA

Rubrique	Activité	Responsable	Délai / Périodicité	Coût estimatif en FCFA	Coût estimatif en US ⁸ \$
	OP, les PAPs et les ONG concernées				
Accessibilité	Mise en place d'une plateforme (site web interactif, pages Facebook, Twitter)	UGP	Dès l'approbation du PMPP	PM	PM
	Création d'un numéro, adresses électroniques et postal	UGP	Dès l'approbation du PMPP		
Gestion des Plaintes	Détail dans le tableau	UGP	Dès l'approbation du PMPP	PM	PM
Suivi évaluation du PMPP	Publication des rapports de suivi du PMPP	UGP	Tous les mois	PM	PM
	Mise à jour PMPP	UGP	Tous les ans	PM	PM
TOTAL				44 300 000	80 592

Source : Consultant PMPP du PDAZAM, .

7.2. Fonctions de gestion et responsabilités

L'UGP va incorporer les activités de mobilisation des parties prenantes dans le système de gestion du projet, dans le document de projet et dans le manuel de procédures du projet. Le Spécialiste en Sauvegardes Environnementales (SSE), le Spécialiste en développement Social (SSS) de l'UGP sont chargés de la mise en œuvre du PMPP et de la conduite de chacune des activités de mobilisation des parties prenantes. Pour cela, ils seront appuyés par le Responsable Administratif et Financier de l'UGP, le Spécialiste Passation des Marchés (SPM) et le Responsable Suivi-Evaluation (RSE).

Le Coordonnateur de l'UGP aura un rôle majeur de coordination et de supervision dans la mise en œuvre du PMPP.

À cet effet, le processus sera enregistré, suivi et géré (par exemple, à travers la mise en place d'une base de données des parties prenantes au niveau national et de registres des engagements au niveau local qui seront gérés confidentiellement au niveau de l'UGP du projet. Par ailleurs, ce dispositif pourrait être renforcé par :

- La mise en place d'une plateforme (site Web interactif, page Facebook, page Twitter, groupe WhatsApp, etc.) servira de moyen d'accéder à toutes les informations : articles, passation de marché, annonces, rapports finaux et documents relatifs au Projet ;
- La création d'adresses électroniques, d'un numéro de téléphone, dédiée aux plaintes
- Le recrutement d'un responsable en charge du système de gestion de l'information comprenant le système d'enregistrement et de suivi des griefs.

7.3. Mécanisme de gestion des plaintes (pour les plaintes non liées à la VBG/EAS/HS)

Le mécanisme de gestion des plaintes proposé est la mise en place d'un Comité de gestion des plaintes au niveau de chacune des communes concernées.

Le projet mettra en place pour la réinstallation un Comité de gestion des plaintes au niveau de chaque Commune concernée, composé des personnes suivantes :

- Un représentant du l'UGP/PDAZAM ou le responsable chargé de la mise en œuvre du PAR, qui assure le secrétariat ;
 - Le Sous-Préfet de la localité ;
 - Le Maire de la commune concernée ou son représentant qui assure la présidence ;
 - Un (e) représentant(e) des services techniques étatiques au niveau communal
 - Le Chef de village concerné ou son représentant ;
 - Un (e) représentant (e) du Conseil communal de la jeunesse ;
 - Une représentante des groupements de femmes ;
 - Deux représentants des personnes affectées par le projet (PAP) dont au moins une femme ;
 - Des personnes-ressources (religieux, communicateurs traditionnels, personnes ayant des compétences en gestion des conflits, etc.).

Le Comité de gestion des plaintes se réunira selon le besoin en fonction de l'intensité des activités de la réinstallation.

Détails du MGP

Les étapes à suivre dans le processus de soumission et de résolution des griefs sont proposées de la façon suivante :

Étape 01 : Réception et enregistrement du grief

Toutes les parties prenantes du projet seront en mesure de communiquer leurs griefs par le biais de divers canaux de communication (oralement, en bref, par téléphone, courriel, lettre, par l'intermédiaire de leaders communautaires traditionnels, etc.). Quelle que soit la façon de communiquer, l'équipe du projet doit s'assurer que toutes les plaintes sont bien consignées dans une base de données pour le suivi, et le reportage. La réception de la plainte va se faire au niveau communal.

Étape 02 : Inscription et catégorisation des suggestions et des plaintes

À chaque niveau, il sera désigné un point focal qui classera les suggestions et les plaintes dans une première catégorisation :

- Eligible : suggestions ou plaintes concernant le projet.
- Inéligible : suggestions ou plaintes n'ayant pas un rapport avec le projet. Ceux-ci seront transmis à l'institution correspondante. En cas de dénonciation ou de violation de la loi, il sera conseillé au plaignant de contacter la police, ou d'autres organismes pertinents.

Les suggestions ou plaintes éligibles seront ensuite classées selon trois sous-catégories :

- Les plaintes liées à l'environnement : suggestions ou plaintes concernant l'impact des activités du projet sur l'environnement. Par exemple : perte d'espèces spécifiques en raison du

défrichage, déforestation, contamination des plans d'eau, impacts sonores, présence de déchets ou de débris de chantier, etc.

- Les plaintes liées au social : suggestions ou plaintes concernant l'impact des activités du projet sur la vie communautaire/personnel. Par exemple : restrictions de l'accès aux ressources naturelles, protection des sites sacrés, traitement discriminatoire, protection des groupes vulnérables, utilisation de la main-d'œuvre locale, travail des enfants, genre, etc.

- Les plaintes liées à la performance du projet : suggestions ou plaintes concernant la performance du projet et de son personnel. Par exemple : violation des obligations, absence du personnel sur le terrain, mauvaise supervision des activités, retards dans le paiement et la livraison des matériels, retards ou autres problèmes liés aux revenus des bénéficiaires, conditions de travail et santé au travail, etc.

- Les plaintes ou suggestions seront enregistrées au niveau d'un registre et au niveau d'une plateforme en ligne

- accessible au public. Ainsi, le public pourra connaître :

- le nombre de suggestions ou plaintes reçues ;
- la nature de suggestions ou plaintes reçues ;
- le pourcentage de plaintes qui ont abouti à un accord ;
- le pourcentage de plaintes qui n'ont pas abouti à un accord ;
- le pourcentage de plaintes qui ont été résolues ;
- les problèmes qui reviennent fréquemment ;
- les sites d'intervention dans lesquels émanent plus de plaintes ;
- les plaignants par sexe et par sensibilité sociale (personne vulnérables et autres).

Étape 03 : Confirmation

- En cas de suggestions ou de plaintes inéligibles le Comité ou les responsables du projet informeront le plaignant dans les jours ouvrables (maximum) à compter de la date de réception, des raisons de l'invalidité ou du rejet de sa plainte et, le cas échéant, le dirigera vers d'autres institutions compétentes. La plainte sera enregistrée comme clôturée.

- En cas de plaintes éligibles : le comité ou les responsables du projet informeront le plaignant dans les 48 heures à 72 heures suivant la réception de la plainte que son dossier a été enregistré. Le Comité ou les responsables du projet effectueront des appels téléphoniques (si hors de son lieu de résidence) ou une réunion avec les parties concernées pour enquêter sur les éléments de la plainte et chercher une solution à l'amiable ou d'autres processus de traitement. Cette activité doit avoir lieu dans les 48 heures à 72 heures ouvrables suivant la notification.

- Dans le cas de suggestions, de consultations ou demandes de clarification éligibles le Comité ou les Spécialistes de sauvegarde environnementale et de sauvegarde sociale contacteront le demandeur dans les 24 heures à 48 heures suivant la date de réception de la consultation pour informer de la réception de la plainte, remercier de la suggestion ou demander des éclaircissements ou des informations complémentaires pour mieux comprendre la requête. Dans ce cas, le Comité ou les responsables du projet devront se mettre d'accord avec le demandeur et les acteurs concernés du projet sur les actions à entreprendre, leurs délais d'exécution, ainsi que le processus de suivi à effectuer.

Étape 04: Vérification, enquête, action des plaintes

Vérification : La Comité ou les responsables du projet doivent s'assurer que l'éligibilité et la catégorisation assignée à la plainte sont correctes. Pour cela, ils doivent :

- S'assurer que la plainte est en rapport avec les engagements ou activités du projet ;
- Identifier le lien entre les faits incriminés et les activités et impacts du projet ;
- Déterminer si le cas doit être traité dans le cadre du MGP ou référé à d'autres mécanismes (autorités locales, polices, gendarmeries, d'autres projets ou ministères).

Enquête : Cette étape est indispensable surtout pour le cas des plaintes sensibles. Pour ce faire, il faudra mener des enquêtes approfondies afin d'obtenir le maximum de renseignements pour éviter les cas non fondés et déterminer les précautions à prendre. L'enquête sera effectuée par un consultant indépendant ou les SSE et SSS de l'UGP/PDAZAM en fonction de la complexité de l'affaire.

Action des plaintes : Les plaintes doivent, dans la mesure du possible, être résolues au niveau local et de manière amiable et conformément aux règlements et critères des manuels d'exécution du projet. S'il est nécessaire d'envisager une compensation supplémentaire importante, des mesures correctives ou des sanctions complexes, ils devraient être conformes aux règles opérationnelles du projet, au cadre juridique national et aux normes de la Banque Mondiale (en particulier les garanties du partenaire). Le règlement à l'amiable consistera à la formulation d'une convention commune entre les parties en conflit. Si le plaignant n'est pas satisfait avec la résolution à l'amiable, alors il sera informé sur les différents niveaux de résolution des plaintes comme décrit ci-dessous, y compris les périodes de service pour chaque cas, qui dépendent du type et de la portée de la plainte, mais ne dépassera pas 30 jours ouvrables. Néanmoins, un délai supplémentaire pourra être convenu entre les parties intéressées s'il s'agit d'un cas complexe ou si le plaignant exige de passer au niveau de résolution suivant. Le Comité ou le SSE et la SSS enregistreront la solution prise ou l'orientation effectuée dans le système. Si le problème n'est pas résolu à l'amiable, il faudra faire recours à un médiateur ou à un comité d'arbitrage suivant les niveaux de résolution mentionnés ci-dessous. Ce dernier devra être composé de personnes neutres, connues et respectées par les communautés pour éviter l'échec de la réconciliation.

Étape 05: Évaluation de plaintes au niveau des autorités communales

Le Comité se réunit dans les 48 heures qui suivent l'enregistrement de la plainte et après avoir entendu le plaignant délibère. Il lui sera notifié la décision prise par le Président du Comité. Si le plaignant est satisfait alors le grief est clos dans le cas contraire le plaignant peut saisir le Comité.

Étape 06: Évaluation de la plainte au niveau Cercle

Des réceptions de la plainte au niveau du Comité, celle-ci va convoquer une réunion dans les 72 heures qui suivent l'enregistrement de la plainte. Le comité après avoir entendu le plaignant délibère. Il lui sera notifié la décision prise et notifiée par les membres du comité à travers le Préfet. Si le plaignant n'est pas satisfait de la décision alors il pourra saisir la justice.

Étape 07 : Recours à la justice

Le recours à la justice est possible en cas de l'échec de la voie à l'amiable. Il constitue l'échelon supérieur dans la chaîne des instances de gestion des plaintes. Il n'est saisi qu'en dernier recours lorsque toutes les tentatives de règlement à l'amiable sont épuisées. Le juge est chargé d'examiner les plaintes et prendre une décision par ordonnance. Cette décision s'impose à tous les plaignants. Mais, c'est souvent une voie qui n'est pas recommandée pour le projet car pouvant constituer une voie de blocage et de retard des activités. C'est pourquoi dans ce cas de figure, il est recommandé que le sous projet sujet du litige ne soit pas financé sur les ressources du projet.

Étape 08: Service de règlement des griefs (GRS) de la Banque Mondiale

Les plaignants peuvent également soumettre leurs plaintes au Service de Règlement des Griefs (GRS) de la Banque Mondiale. Comme pour le cas du système judiciaire, c'est toujours une option disponible pour le demandeur pour soumettre son grief au cas où il ne serait pas satisfait avec les niveaux mentionnés ci-dessus.

Étape 09 : Clôture ou extinction de la plainte

La procédure sera clôturée par les instances de l'organe de gestion des plaintes si la médiation est satisfaisante pour les parties en particulier pour le plaignant et mène à une entente prouvée par un Procès-Verbal signé des deux parties. La clôture du dossier intervient au bout de trois (03) jours ouvrables à compter de la date de mise en œuvre de la réponse attestée pour les instances locales ou communales et de cinq (05) jours ouvrables par l'instance préfectorale et provinciale. L'extinction sera alors documentée par ces différentes instances selon le/les niveaux de traitement impliqués.

Étape 10 : Archivage des plaintes

Le projet mettra en place un système d'archivage physique et électronique pour le classement des plaintes. Ce système sera composé de deux modules, un module sur les plaintes reçues et un module sur le traitement des plaintes. Ce système donnera accès aux informations sur : i) les plaintes reçues ii) les solutions trouvées et iii) les plaintes non résolues nécessitant d'autres interventions. Pour le système d'archivage physique, des registres seront disponibles à chaque niveau (Communal, local, et national à l'UGP/PDAZAM). L'archivage électronique sera également mis en place dans les localités où les conditions existent (équipements et sources d'électricité). Les archives seront gérées à chaque niveau par un responsable désigné (toutes ces archives doivent être centralisées au niveau national et gérées par les spécialistes de sauvegarde Environnementale et de sauvegarde Sociale de l'UGP du PDAZAM. Le projet communiquera suffisamment sur le mécanisme de gestion des plaintes afin que les parties prenantes en soient informées. Les voies de saisine y compris l'anonymat seront clairement mentionnées dans les messages d'information. Toutes ces informations seront portées à la connaissance du public et principalement des PAP à travers les créneaux et formats de communications locaux accessibles à toutes les catégories de PAP selon leurs niveaux (journaux, radios, affiches, crieurs publics, groupements locaux organisés, etc.).

Étape 11 : Évaluation de la satisfaction des populations sur la mise en œuvre MGP

Une évaluation de la satisfaction des populations sur la mise en œuvre du MGP sera réalisée chaque trimestre en impliquant les Associations d'agriculteurs et d'éleveurs ainsi que les ONG actives dans la zone d'intervention du projet afin d'apprécier son fonctionnement le fonctionnement du MGP et si possible proposer des mesures correctives. Cette évaluation sera faite par enquête auprès des bénéficiaires selon un échantillonnage aléatoire par département. Les résultats de ces enquêtes seront publiés et partagés par les acteurs et diffusés sur les radios locales.

7.4. Manuel de gestion et traitement des plaintes liées aux Exploitations et Abus Sexuels et Harcèlements sexuels

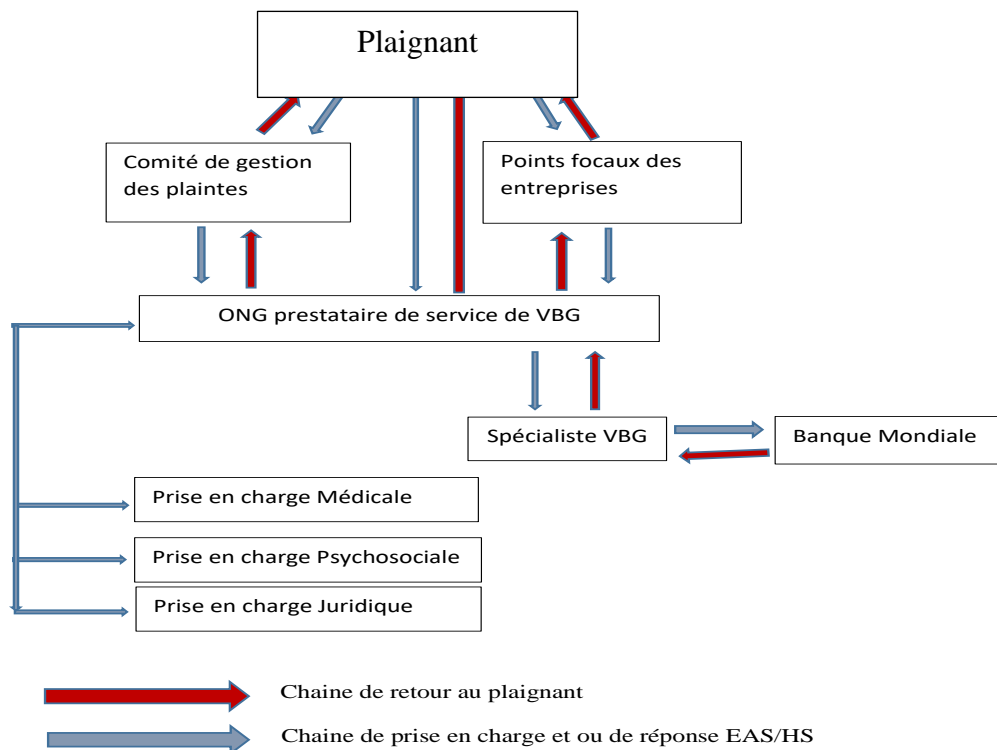
Dans le cas des plaintes liées aux violences basées sur le genre (VBG) et notamment d'exploitation et abus sexuel et le harcèlement sexuel, le mandat du mécanisme des plaintes sera surtout de favoriser une prise en charge centrée sur la survivante et de : (i) permettre des liens entre la survivante et les prestataires de services de VBG, (ii) permettre un lien avec le système juridique national (seulement avec le consentement éclairé de la concernée), (iii) permettre à une équipe dédiée de déterminer la probabilité qu'une allégation soit liée au projet.

Les plaintes liées à l'EAS/HS sont enregistrées par des personnes / institutions identifiées comme de confiance lors des consultations avec les femmes pour être accessibles et sûres. Tous survivant(e)s, même avant une vérification de la plainte, seront immédiatement référés aux services VBG suivant le protocole de réponse qui fera partie du plan d'action VBG. Des procédures spécifiques pour le traitement des plaintes de EAS/HS devront être disponibles, y compris des mesures pour garantir la confidentialité, la sécurité et le respect des plaignant(e)s/survivant(e)s tout au long du processus de gestion de la plainte.

Le Manuel de gestion et traitement des plaintes liées aux Exploitations et Abus sexuels et Harcèlements sexuels, élaboré dans le cadre du PDAZAM peut être exploité pour le présent projet. (pour le schéma du MGP en rapport avec VBG/EAS/HS extrait du document de Manuel de gestion et traitement des plaintes liées aux Exploitations et Abus sexuels et Harcèlements sexuels du PDAZAM).

La figure ci-dessous présente le schéma la gestion des plaintes liées aux Exploitations et Abus Sexuels et Harcèlements sexuels.

Figure 01 1: Schéma de la gestion des plaintes liées aux Exploitations et Abus Sexuels et Harcèlements sexuels.



Sources : , .

VIII. Suivi et Établissement de rapports

8.1. Participation des différents acteurs concernés aux activités de suivi

L'UGP garantit la participation de parties prenantes aux activités de suivi du projet ou des impacts qui lui sont associés. Dans le cadre du PDAZAM, les parties prenantes (notamment les populations touchées) participeront aux projets de suivi et d'atténuation des impacts du projet, notamment ceux contenus dans les instruments de sauvegardes (CGES, CPRP, EIES et PAR). Les indicateurs suivants seront utilisés pour suivre et évaluer l'efficacité des activités de mobilisation des parties prenantes :

- Nombre de réunions de différentes sortes (consultations publiques, ateliers, rencontres avec les dirigeants locaux) tenues avec chaque catégorie de parties prenantes et nombre de participants désagrégé selon le genre ;
- Nombre de suggestions et de recommandations reçues par l'UGP à l'aide de divers mécanismes de rétroaction ; nombre de publications couvrant le projet dans les médias ;
- Nombre de plaintes et de griefs et résolus ;
- %tage de plaignant (e-s) de VBG/EAS/HS référé (e-s) aux services de prise en charge.

8.2. Rapports aux groupes de parties prenantes

Les résultats des activités de mobilisation des parties prenantes seront communiqués tant aux différents acteurs concernés qu'aux groupes élargis de parties prenantes dans les formes et selon les calendriers établis dans les sections précédentes.

Les rapports établis à cet effet s'appuieront sur les mêmes sources de communication que celles prévues pour les notifications aux différents acteurs concernés. L'existence du mécanisme de gestion des plaintes sera rappelée de façon systématique aux parties prenantes.

CONCLUSION

Le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) constitue l'un des outils indispensables dans la mise en œuvre des projets selon les nouvelles dispositions environnementales et sociales de la Banque mondiale. Ce document fait partie des documents contractuels d'approbation de tout projet dont la Banque participe au financement.

La vision du PDAZAM est que les bénéfices sociaux et économiques générés puissent profiter à long terme aux communautés locales en particulier et au Mali en général. Elle vise aussi à minimiser les impacts négatifs. Son élaboration et sa mise en œuvre sont synonymes de travail en partenariat avec les communautés locales et les autorités administratives et politiques des zones d'activités.

L'objectif général du présent PMPP est de promouvoir la bonne performance sociale du projet dans les zones d'interventions prioritaires.

C'est un dispositif dynamique qui sera régulièrement révisé et mis à jour pour refléter la participation des acteurs ainsi que les résultats de certaines activités et l'initiation d'autres. Ainsi, à cette étape du projet (début), ce plan comprend un cadre de travail qui sera affiné et développé à travers une planification et une mise en œuvre participative.

Cette collaboration dynamique permettra à la communauté d'utiliser le projet comme un catalyseur de développement durable dans une volonté de transparence et de compréhension entre les différents acteurs afin de susciter un soutien massif de la communauté envers le projet. L'UGP assurera le suivi pour réduire le stress et l'incertitude liés aux changements rapides qu'encourt la communauté du fait du projet. Ils donneront aussi l'opportunité aux populations locales de tirer le maximum possible des opportunités offertes par le PDAZAM et de subir le moins d'impacts négatifs possibles résultant de ces changements.

ANNEXES

Annexe 01 : Formulaire de signalement des cas d'exploitation et abus sexuel et harcèlement Sexuel

Voie de réception de l'information

Présentation de la survivante Date (JJ/MM/AA) :
 Présentation d'une tierce personne Code de l'incident :
 Code/Nom du point focal :

Information sur la plaignante

Code : Age :

Sexe : F M

Relation avec la survivante : Ami parent Témoin
 Autres à préciser :

Information sur la survivante

Code :
 Age : Adulte enfant — ans Inconnu

Statut : employé (es) Inconnu autre : à préciser :
 Adresse (Commune, village) :

Information sur l'incident

Date de l'incident (JJ/MM/AA) :

Type d'incident : Viol Abus sexuel sollicitation de sexe transactionnel sexe transactionnel

Lieu de l'incident : Chantier marché point d'eau chez la survivante chez l'auteur
 Brousse/Foret autre à préciser :

En échange de rapports/ faveurs sexuels la survivante déclare avoir reçu ou promis :
 Biens argent services emplois
 autres à préciser :

Description sommaire des faits

Information sur l'auteur

Age :

Sexe :

Fonction : ouvrier

entrepreneur

Membre de la communauté

autre à préciser :

Assistance immédiate

Type d'assistance	Assistance nécessaire	Assistance fournie	Commentaire
Assistance médicale			
Assistance psychosociale			
Prise en charge légale/ juridique			
Sécurité et protection			
Réinsertion économique			
Autres			

Annexe 02 : Listes de présence, PV de consultation publique et quelques images

✓ Région de Kayes

LISTE DE PRESENCE



Activité : consultation des parties prenantes dans le cadre du financement additionnel du Projet de Développement des Zones Arides du Mali et des Sables (PDAZAM)

Date : 07 Mars 2022

Lieu : KAYES

N°	PRENOM	NOM	FONCTION	SERVICE	PORTABLE	EMAIL	EMARGEMENT
1	Adama	BAMBA	CSPC	Gouvernement			
2	Honourou	KAMISSOKO	Agent	DRRH-K	73406033	honorou.kamissoko@gmail.com	
3	Abdoulaye	SANGARE	Contrôleur Technique	ANIC Kayes	78790832	sangare.abdoulaye@yahoo.fr	
4	Fatimata	Karambé	Optable	CRA	76491238	dogonon2000@yahoo.fr	
5	Adama	KONATE	Agent	DRGR	78602676	Adamakonate100@gmail.com	
6	Tidiane	DIAKITE	Représentant société civile		76467338		
7	Souleymane	KEITA	Représentant ORS	DRS-Kayes	73231844	sultraite.gougnal.com	

N°	PRENOM	NOM	FONCTION	SERVICE	PORTABLE	EMAIL	EMARGEMENT
8	Josiaka B	Pagassa	Conseiller	ADR-K	79384955	issiakab.pagassa@adr.kayes.com	
9	Harouna	Kéité	Pr. local PDAZO	DRR-K	73135625	keiteharouna.m80@gmail.com	
10	Machakane	B Toure	charge' Economie	Concil Regional	74583594	machakane35@yahoo.fr	
11	Koumboune	Dembele	chargé d'appui	DRSES Kayes	73118216	dembele.koumboune@yahoo.fr	
12	Fadieladin	SISSOKO	chef Unité Suivi/Evaluation	DRPEF	66911413	fadieladin2020@gmail.com	
13	Abdoulaye	Camara	Contrôleur Dares	Mars Kayes	68932758		
14	Adama	Soumaï	DREF	Kayes	7917115132		
15	Alimane	Alkhamadass	DRCKayes	Kayes	62509117	alkhamadass.alimane@yahoo.fr	
16	Daouda	Diallo	DRPêche	Kayes	76380886	diallo.dp@yahoo.fr	
17	Malick	DEMBELE	stagiaire	PDAZAM	74478096	malick.dembelle@gmail.com	
18	Siaka	Samaki	SEMS	"	74631231	siaka.samaki@yahoo.fr	

N°	PRENOM	NOM	FONCTION	SERVICE	PORTABLE	EMAIL	EMARGEMENT
19	Sagui Karim	TRAORE	Secrétaire de séance	-	69119416	sagui.karim@yahoo.fr	
20	Sekou B	DIABY	chef division	DRACPN	6684 5234	sekou.bongadi @gmail.com	
21	Fassinima	DIAKITE	chauffeur	PDA 8700	60583909		
22	Abass	DIAW	Agent	PCRAI	76484192		
23	Amadou	Keita	Agent	DRH	76081324		
24	Bourama	TRAORE		DRINPS	60231328		
25	Abdoulaye	DIALLO		CRCTI	73150914		
26	DRAMANE	Traore		CAFO	66881324		
27	Mohamed	Toure		CRJ	65530120		
28	Aliou B	Kone		RECOTABE	71568096		
29	Moussa	Sissoko		AOPP	75343918		

N°	PRENOM	NOM	FONCTION	SERVICE	PORTABLE	EMAIL	EMARGEMENT
30	IBRAHIM	BERBELE		PCF	71080921		Idle
31							
32							
33							
34							
35							
36							
37							
38							
39							
40							

✓ Région de Koulikoro

LISTE DE PRESENCE

Activité : consultation des parties prenantes dans le cadre du financement additionnel du Projet de Développement des Zones Arides du Mali et Semi-Arides (PDAZAM)

Date : 07 Mars 2022

Lieu : KOULIKORO

N°	PRENOM	NOM	FONCTION	SERVICE	PORTABLE	EMAIL	EMARGEMENT
1	Albassir B.	Tone	CREP	General	99977765	jina.8868@gmail.com	
2	Namira	Keita	CSP	Shoukoum	43621501	keita.namira92@yahoo.fr	
3	Adama	CAMARA	DRA	DRA	79778463	mady.camara@yahoo.fr	
4	Martina M	MALGA	chargé DCVA	DRA	65348578	moulayam35@yahoo.fr	
5	Zé Pankoro	Aziama	chargé programme	SLDSES	76154458		
6	Artiamba	Tambely	Chiefs Région	Région	78626665	artiambatambely@yahoo.fr	
7	Bakary	Keita	CSAECT	ADR	76411853	bakarymanada@yahoo.fr	

N°	PRENOM	NOM	FONCTION	SERVICE	PORTABLE	EMAIL	EMARGEMENT
8	Abraham Z	Dianra	chef de Division Reglementation	DREF	74744261	abraham12002200@yahoo.fr	
9	ATA	Sidilié	Adjoint	Abengou	76095874		
10	Diafe'	COULIBALY	DARA	DARA	76603361	diafe.d.c@gmail.com	
11	Foune'	Sissoko	CHFO	K-CE	22490887		
12	cheick mohamed	DEMBELE	Division Administration	DRACPN	76306346	cheickmohameddembelé@yahoo.fr	
13	Moulaye	Wazé	Secrétaire Technique	chef section	78789926	moulayewazé@yahoo.fr	
14	Mustapha	Souare'	chef cellule	OPU	66807548	MustaphaSouare@yahoo.fr	
15	Ibrahim	COULIBALY	Consultant Technique	CRA-K	65600648	ibrahimcoulibaly@gmail.com	
16	Koum	Coulibaly	Technicien supérieur	Station de recherche agricole	65166683	koumcoulibaly@gmail.com	
17	Mady	KEITA	chef SLPA KMO	DRPSA KMO	70247896	madyk2365@gmail.com	
18	Marianne M	Tangara	Organisation programme	Organisation programme	75858558		

N°	PRENOM	NOM	FONCTION	SERVICE	PORTABLE	EMAIL	EMARGEMENT
19	Aissata	Kané	Secrétaire	DRPFEP	7638387	aissata.kane@gmail.com	<u>Igné</u>
20	Abel Amadou	TEMBINE	S.Emv	PAZAM	75163582	kombheimb@gmail.com	<u>Ab</u>
21	Hamadou	Diakité	DRIPNS	INPS	70710120	-	<u>Diakité</u>
22	Bakoroba	Kané	Adjointe	Naie	7513285	-	<u>Laif</u>
23	Hamadou	DRATE	chef service	DR.C	76712021	-	<u>Adnanoff</u>
24	Marian	Piro	chef service	hydraulique	6691010	-	<u>Waf</u>
25	Haly	Toussaint	Animalier	CRJ	6670310	-	<u>FAD</u>
26	Trouf	Fouba	Conseiller	CCO-DIG	72670956	-	<u>Trouf</u>
27	Amadou	Fané	Conseiller	CCRCM	63152066	-	<u>Amadou</u>
28	Sekou	Konyaté	CAOT	RECOTAMOE	64703041	-	<u>Sekou</u>
29	Filibing	Toussaint	Conseiller	Promotion fascine	76751141	-	<u>Filibing</u>

N°	PRENOM	NOM	FONCTION	SERVICE	PORTABLE	EMAIL	EMARGEMENT
30	Nestaphe	Diarra	chef service	PCRS	6627164	-	<u>Nestaphe</u>
31	Abdou	Dicko	Consultant		6634600	abdou.dicko@doe.fr	<u>Ab</u>
32							
33							
34							
35							
36							
37							
38							
39							
40							

✓ Région de Ségou

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT RURAL

 SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

 AGENCE D'AMÉNAGEMENT DES TERRES ET DE
 FOURNITURE DE L'EAU D'IRRIGATION (ATI)

RÉPUBLIQUE DU MALI
 Un Peuple — Un But — Une Foi



ATELIER DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE
 LA MISE À JOUR DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE
 Liste de présence (07/03/2022)

N°	Prénom et Nom	Service et fonction	Contact	Émargement
1	Mamadou Ousuf Coulibaly	Représentant Gouverneur	66215286	
2	Jumas Djigui FANE	Agent D.R.H - Ségou	76436960	
3	Karim Sanogo	DRA - S Point Focal PDAZAM	75019770	
4	Keidouma Paul Kane	Superviseur planification DRA Ségou	66932956	
5	HAMIDOU DEMEBELE	C.R.A	66723862	
6	Henri Bosco Coulibaly	Coordinateur AOPP Ségou	96215546	

Page 1 sur 4

7	Bamoussa TOURE	Mairie Ségou	76089883	
8	Mamadou Ousuf Coulibaly	Représentant du Gouverneur	66215286	
9	Yoro DIAKITE	INPS - SÉGOU	70.02.60.26	
10	Alou cheikh Samaké	Conseil Régional de la Région de Ségou	72.55.6501	
11	Moussa Sangayoko	D.R.G.R - Ségou	77-93-06-54	
12	Mme Caroline Semlé	Représentante D.R.P. Ségou	71 88 16 3 2	
13	Abdoulaye KONE	DRACPN - Ségou	76-11-22-39	
14	Emmanuel Kéroulé	D.R.E.F - Ségou	76134152	
15	Machilio A Konaté	D.C.R.R.H - Miono	77881287	
16	Abdoulaye Ina Bore	SRPV Ségou	76245865	
17	Modi B Sow	Assist/consultant	7610-34-63	
18	Lama Denon	Conseil Régional de Ségou	76213035	
19	Abdoulaye Alasidre TAPPEGA	Représentant D.R.P. Ségou	79182266	

Page 2 sur 4

20	Hassane Togo	chef DPO- DRADES	74473609	<i>[Signature]</i>
21	Chéy Traore	Coord. Regional Segon	76078362	<i>[Signature]</i>
22	Mama A.A. SANKARE	SDS UCR/PDZAM-Segon	76018138	<i>[Signature]</i>
23	Ibrahima THIGIT	Comptable PDZAM	66733093	<i>[Signature]</i>
24	Mody Oumar Sow	Cheriff PDZAM		
25	Abdiane KONE	DRAA-Segon	80685001	<i>[Signature]</i>
26	Cheick O. Cisse	SAEFG	72134842	<i>[Signature]</i>
27	Brinon KANTE	ANICF-Segon	78604116	<i>[Signature]</i>
28	Noubaoum Sogoba	P.C.P	61.70.62.61	<i>[Signature]</i>
29	Drissa T. KOUMBA	PCRSC	70718000	<i>[Signature]</i>
30				
31				
32				

✓ Région de Mopti

N° D'ordre	Prénoms et Noms	Structures	Fonction	Contact	Emargement
7	Mahamadou Ambele	DRF-M	Chef de cantonnement	7532656	[Signature]
8	Hoccar Ougouba	DRH-M	Agent	75106474	[Signature]
9	Sory Ibrahim Akeli		Consultant	7445281	[Signature]
10	Ibrahim Coulibaly	PDAZAM	SSCNR	76479052	[Signature]
11	Jacques Topo	ADPP-M	Coordinateur	76639575	[Signature]
12	Mouhina Bogo Bogo	DRPFEF	chargé de préparation Sub-Evaluation	76382581	[Signature]
13	Adama Traoré	DA Culture	Directeur	7525524	[Signature]
14	Stochito Coulibaly	DA-pêche	DA	61270666	[Signature]
15	Ibrahim Maïra	Soude Curb	Animateur	77367800	[Signature]
16	Ejitril Berthe	IER CRA-Mopti	Chercheur	74658056	[Signature]
17	Boulacar Diana	CRCM	Directeur Village agricole	66257848	[Signature]
18	Abdramane Tomba	ANECI Mopti	Coord. technique	7525524	[Signature]
19	Chick-A-T Sylla	ARDES-M	chargé de la base	7607522	[Signature]
20	Amina Kanté	FAFO	Présidente	75734378	[Signature]
21	Oumarou Mollamto	JRA	chef BSE	78183606	[Signature]
22	Hamadou Djogga	PEF	Rapporteur	74494436	[Signature]

Page 2 sur 3

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE
L'ELEVAGE ET DE LA PÊCHE

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE D'AMÉNAGEMENT DES TERRES
ET DE FOURNITURE DE L'EAU D'IRRIGATION (ATI)

PROJET DE DEVELOPEMENT DE LA PRODUCTIVITE
ET DE LA DIVERSIFICATION AGRICOLE DANS LES ZONES
ARIDES DU MALI (PDAZAM)



RÉPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

Liste de Présence

Objet : Atelier de Consultations des parties prenantes dans le cadre du FA du PDAZAM

Lieu : Direction Régionale de l'Agric. Culture de Mopti

Date : 07 Mars 2022

N° D'ordre	Prénoms et Noms	Structures	Fonction	Contact	Emargement
1	Moussa Kossambano	CRS de Mopti	Rapporteur	8343424	[Signature]
2	Almahadi Maïga	SRPV Mopti	Agent	76318360	[Signature]
3	Adama Faoué Traoré	CRA Mopti	Animatrice	77363200	[Signature]
4	Bakary Siss	CRM	chargé Embarquement	66943797	[Signature]
5	Mahamadou Traoré	DRACM	chargé SE	76120700	[Signature]
6	Soubry/Moussa Coulibaly	DEGR/Mopti	chef DSEA	74653553	[Signature]

Page 1 sur 3

N° D'ordre	Prénoms et Noms	Structures	Fonction	Contact	Emargement
23	Ibrahima Diakate	RECOTMABE	Président	64680902	
24	Mamad Berthe	ADR	chef programme	66861571	
25	Issa Ndiaga	Maini	Conseiller	66086579	
26	Kouma Fofana	Gen femme	Secr. Adm	7001347	
27	Foune Simoka	ARA	Agent	6602470	
28	Bantou Sylla	ADR	Conseiller Tech	77776102	
29					
30					
31					
32					
33					
34					
35					

Photos des rencontres



Photo 1 : Région de Kayes



Photo 2 : Région de Koulikoro



Photo 3 : Région de Ségou



Photo 4 : Région de Mopti